IHS
IDENCE
AIENS

Collection de la Bibliothèque des Exercices de St Ignace

N° 5.

Camille ETTORI, S. J.

DE LA

Direction des Retraites Collectives

(Bologne, fin du XVII^e siècle)

Nos abonnés en lisant un opuscule précédent de la *Collection de la Bibliothèque des Exercices : La maison de retraites de Vannes au dix-septième siècle,* ont sans doute admiré la souplesse bénigne avec laquelle le vénéré Père Vincent Huby avait réussi à adapter les Exercices spirituels de saint Ignace aux plus modestes intelligences des paysans de la Bretagne; la retraite si élevée de son Bienheureux Père prenait une allure populaire qui fait contraste avec le texte primitif : c'est un enseignement primaire à côté d'un enseignement supérieur; et cependant ne sont-ce pas les mêmes vérités qu'on y inculque? — N'est-ce pas au même but que l'on vise des deux côtés? On n'en peut douter : toutefois il y a des différences entre les méthodes d'application; cela est également certain. Ces différences, comment en préciser la nature? Sont-elles légitimes? Jusqu'à quel point le saint a-t-il voulu ou toléré des applications diverses de ses Exercices?

Nous n'avons pas l'intention de traiter à fond aujourd'hui toutes ces questions; nous y reviendrons plus tard. Cependant, comme nous présentons de nouveau, à nos lecteurs, un opuscule qui pourrait faire naître dans l'esprit de quelques-uns pareilles difficultés, il convient que, pour écarter tout nuage, nous leur soumettions quelques explications sommaires, et qu'ainsi les auteurs dont nous éditons les travaux, soient justifiés, alors même qu'au premier aspect ils paraîtraient s'éloigner de saint Ignace.

L'auteur des Exercices a donné dans son livre une série complète de méditations, qui, telles qu'elles se présentent dans le texte, surtout dans le texte original, ne s'adressent guère qu'à des retraitants tout à fait intelligents, très généreux et paraissant appelés à une perfection fort élevée : c'est bien là une retraite qu'on pourrait appeler supérieure. Mais ces méditations ne sont pas tout le livre du Saint; il ne s'est pas borné à fournir un bloc indivisible de méditations faites pour des retraitants de tout premier choix, capables de suivre intégralement et pleinement sa doctrine et sa méthode. Partant de l'idée qu'*il ne faut,* selon ses propres expressions, *donner à personne ce qu'il ne peut pas aisément porter, et qu'il faut donner à chacun ce qui peut l'aider davantage* (1), il n'a pas voulu se contenter de nous présenter les éléments des retraites supérieures; il a, par les leçons de son livre et par l'exemple de sa direction personnelle, enseigné l'art d'organiser et de diriger ce qu'on me permettra d'appeler des retraites *secondaires,* et même des retraites *primaires :* — retraites *secondaires,* c'est-à-dire des retraites où l'on se sert sans doute des méthodes de méditation et d'oraison qu'il indique, mais où cependant le travail de l'intelligence est moins intense, et où surtout la volonté est moins

(1) 18e Annotation.

vigoureusement sollicitée vers les sommets de la perfection que dans les retraites de tout point supérieures; — retraites *primaires* où une part assez grande est laissée aux cérémonies, aux pratiques extérieures, aux entretiens instructifs, et où surtout l'on ne vise guère qu'à une perfection de forme commune (1).

En chaque genre de ces exercices, les âmes peuvent, de par la munificence divine, s'élever bien haut, et chaque retraite peut, comme le Cénacle, devenir une école préparatoire aux effusions les plus abondantes des grâces du Saint-Esprit; mais cela n'aura généralement lieu qu'à la condition qne ces âmes auront fait ce qu'elles ont pu, et choisi ou obtenu de suivre le genre d'exercices dont elles sont capables.

Observons encore qu'en chaque genre de retraite, il y a, en ce qui touche l'oraison mentale, des débutants, des progressants, des parfaits; et sous ce rapport spécial, les Exercices ressemblent bien à la nappe qui, sous les yeux de saint Pierre étonné, descendait du ciel et renfermait des animaux qui rampent à terre, des quadrupèdes qui marchent et peuvent courir, et des oiseaux du ciel. (Act. 10.)

Le P. Camille Ettori, dont nous allons publier une instruction à l'usage des directeurs de retraite, ne se place pas tout à fait au même point de vue que le P. Huby; sa retraite est plutôt secondaire que primaire : il a pour disciples des retraitants suffisamment intelligents pour méditer, et disposés à avancer vers une perfection qui n'est pas tout à fait ordinaire, mais cependant ce sont des débutants dans l'oraison mentale. Il répond à la question suivante : comment organiser et diriger une retraite composée de pareils retraitants, novices dans l'art de méditer? Cette réponse, il la donne, sans se

(1) Le Bx Pierre Le Fèvre, dans ses lettres à saint Ignace, parle déjà de retraites *primi ordinis, secundi ordinis, tertii ordinis.*

lancer dans de hautes spéculations, mais en praticien qui nous rapporte ce qu'il a essayé lui-même, en Italie, à la fin du dix-septième siècle, dans telles et telles circonstances données. Il n'impose pas sa méthode dans tous ses détails, mais il espère que son expérience dans la direction des retraites collectives, qu'il appelle retraites de communauté, sera utile à d'autres directeurs; pour plus de précision, il se place dans deux hypothèses : ou bien il s'agit de retraitants qui font une retraite absolument fermée et ne sortent pas de la maison; ou bien il s'agit de retraitants qui retournent chez eux pour les repas et le coucher, comme c'était le cas des étudiants de l'Université de Bologne. Mais avant de donner l'*Instruction* du P. Ettori, esquissons brièvement la biographie de l'auteur.

Le P. Camille Ettori naquit à Imola le 14 septembre 1631, il fut admis au noviciat de la Compagnie de Jésus dans la Province de Venise, le 6 octobre 1646; nous savons qu'il enseigna assez longtemps les humanités : 17 ans, il fut professeur de rhétorique; ensuite pendant 12 ans, il fut professeur d'Écriture Sainte. Vers 1682, il fut chargé de diriger la congrégation mariale des étudiants de l'Université de Bologne, instituée sous le vocable de l'Assomption, la *Congregazione dell' Assunta*. C'est dans cette charge qu'il devint un zélé promoteur et directeur de retraites (1). Il mourut à Bologne le 11 juillet 1700. Le P. Jacques Bonaretti l'appelle « *insigne uomo* » (2); il nous dit que ce fut le P. C. Ettori qui introduisit à

(1) L'opuscule suivant doit sans doute lui être attribué : *Modo facile per dare otto o dieci giorni agli esercicj spirituali di S. Ignazio*. Bologna, 1682. — Id., ib., per l'erede de Vittoni, 1686. — Id., ib., per gli eredi di Gio. Recaldini. — Ce sont des feuilles à distribuer séparément.

(2) Bonaretti Giacomo. *Invito alla vita divota in grazia principalmente delle persone secolare*. Bologna. T. Colli. 1748. In-12. Prœmio, p. 4.

Bologne la salutaire coutume de donner les Exercices de saint Ignace à la fin du Carême aux différentes classes de fidèles, sous une forme qui fut bientôt imitée ailleurs. C'est à lui aussi, selon le même auteur, qu'est dû le pieux usage, établi dans les églises de la Compagnie de Jésus, de rendre à Dieu, le dernier jour de décembre, de solennelles actions de grâces pour les bienfaits reçus au cours de l'année écoulée; le P. Ettori inaugura à Bologne, en 1682, cet usage qui se répandit non seulement en Italie, mais en beaucoup d'autres pays.

Le P. Camille Ettori a composé plusieurs livres; le plus important est son *Ritiramento spirituale* dont nous donnons en note le titre complet; nous y ajoutons celui de la traduction qu'en fit en 1727 le P. Henri Heinsberg, de la Province du Rhin Inférieur (1). Le *Ritiramento* a eu au moins onze éditions italiennes imprimées à Venise en 1685, 1686, 1689, 1693, 1697, 1704, 1711, 1718, 1728, 1740, 1758; il en a été extrait divers opuscules italiens, allemands, latins, français.

---

(1) *Ritiramento spirituale Per impiegare in bene dell' Anima Otto, overo dieci giorni, Nella Considerazione delle Verita Eterne all' Idea degli Esercitij spirituali di Sant' Ignazio Loiola Reso facilissimo alle persone, tanto secolare, quanto Religiose. Dedicato a Gesv, Ed a Maria da Andrea Caviari Sacerdote Veronese.* — Vade populus meus, intra in cubicula tua, claude ostia super te, abscondere modicum. *Isaiæ* 26. *Venetia, MDCLXXXV. Appresso Nicolo Pezzana.* Con licenza de' Superiori, E Privilegio. In-12°, 8ffnc pour les ll, puis 400 p. chiffrées. — Le P. Sommervogel dans la Bibliographie de la Compagnie donne les titres de plusieurs des autres éditions, et des opuscules qu'on a détachées du *Ritiramento* pour les imprimer séparément.

Solitudo Sacra Ad Dies Octo, Vel Decem Animæ Saluti Utiliter Impendendos In Meditationibus æternarum Veritatum juxta Ideam Exercitiorum S. P. Ignatii, accommodata Personis Secularibus, Ecclesiasticis et Religiosis. Auctore R. P. Camillo Hectoreus (sic) S. J. Nunc Post Septimam Editionem Italicam translata In Latinum. A R. P. Henrico Heinsberg Ex eâdem Societate Jesu. Constans

Dès que l'on ouvre le *Ritiramento spirituale* du P. Ettori, on constate aussitôt que ce livre est un simple recueil de livrets ou de feuilles que le Père distribuait à ses retraitants. Les quatre premières éditions ne contiennent même pas la 5e partie que nous allons reproduire. Cette partie s'adresse non pas aux retraitants, mais au directeur de la retraite.

La 1re Partie est une explication sommaire de ce que sont les Exercices, et les méthodes de méditation ; elle répond aux objections que l'on pourrait faire contre les Exercices de la retraite : elle devait être distribuée aux futurs retraitants quelques jours avant l'ouverture des Exercices.

La 2e Partie donne les sujets de méditation.

La 3e Partie présente des feuilles de considérations pour trois classes de personnes : considérations pour simples fidèles ; considérations pour ecclésiastiques ; considérations pour religieux.

On trouve dans la 4e Partie des lectures spirituelles.

Nous pensons que la 5e Partie parut pour la première fois au plus tôt dans la 5e édition, en 1697, trois ans avant la mort du P. Ettori. L'a-t-il éditée lui-même? Cela nous paraît douteux ; voici pourquoi : toutes les éditions italiennes du *Ritiramento spirituale* sont publiées par un

---

quinque Partibus, et Concionatoribus etiam comprimis utilis, Coloniæ Agrippinæ, Sumptibus Wilhelmi Metternich Bibliop. Sub Signo Gryphi. Anno M.D.CC.XXVII. Cum Privilegio Sacræ Cæsareæ Majestatis. L'approbation du R. P. Provincial, le P. Pierre Schmitman, est du 15 Mai 1715. 2 Tomes in-12. — Le T. I a 20 ff. non chiff. pour le titre, la préface, et les avis *ad Lectorem*, et 436 pages chiffrées ; il contient les deux premières parties de l'ouvrage. Le T. II contient les trois autres parties avec pagination chiffrée distincte : La *Pars tertia* comprend 144 pages. — La *Pars quarta*, 160 pages. — *La Pars quinta*, 64 pages. — Plusieurs parties du travail latin d'Heinsberg ont été publiées séparément ; on en trouve aussi des parties séparées traduites en allemand : voir Sommervogel, *Bibliographie de la Compagnie de Jésus.*

Prêtre de Vérone qui se nomme : *Andrea Caviari, Sacerdote Veronese.* Le nom du P. Ettori ne figure sur le titre que bien tardivement; je ne le trouve qu'à partir de la 8e édition, publiée en 1718. Dès 1689, le P. Ettori avait eu un autre éditeur, Antonio Riccardi; Riccardi intitule son livre : *Il Christiano Ritirato a fare gli Esersizi spirituali di S. Ignatio Loiola Operetta nella quale practicamente si mostra, come possano darsi utilmente otto o dieci giorni alla Meditazione delle Verita eterne. Publicata da Antonio Riccardi* (1). Ce livre ne contient guère que la première et la deuxième Partie d'Ettori. Quelques feuilles sont légèrement modifiées. C'est sans doute avec l'agrément du P. Ettori et de ses supérieurs, que Caviari et Riccardi se sont chargés d'éditer ses feuilles.

On ne peut douter que le succès de l'apostolat du P. Ettori et de son livre de retraite ne soient dûs à la méthode qu'il adopta pour faciliter les Exercices aux diverses classes de la société. Sans doute il fut favorisé dans sa mission par diverses heureuses circonstances. Il se trouvait dans un pays où la réputation des Exercices était grande : on y lisait les vies de saint Charles Borromée et du vénérable Luzzago, qui, le premier à Milan, et le second à Brescia, avaient été formés à l'école des Exercices, et avaient cherché à propager l'usage de la retraite. — On y savait le zèle que plusieurs évêques de la région avaient montré pour introduire la pratique des Exercices dans les congrégations religieuses et chez les membres du clergé séculier : à Bergame et à Padoue, le B. Grégoire Barbarigo surtout avait été un fervent apôtre des retraites. A Bologne même, le vénérable Père Georges Giustiniani avait depuis longtemps introduit l'usage des

(1) In Venetia, M.DC.LXXXIX. Appresso G. Maria Ruinetti. Con licenza de' Superiori, e Privilegio. In-12°, pp. 288.

retraites dans les communautés religieuses de la ville; et voilà qu'en 1680 à Milan paraissait le livre du P. Charles Rosignoli : *Notizie memorabili degli ezercizi spirituali di Sant' Ignazio,* livre qui eut bientôt plusieurs éditions, entre autres une à Bologne même, dès 1687; c'était le récit des merveilles opérées par les Exercices de saint Ignace, non seulement parmi les membres du clergé et des congrégations religieuses, mais aussi, en Bretagne surtout, dans les diverses classes de la société.

Le P. Camille Ettori dut bénéficier de ces indications; bien vite il agrandit le cercle des applications des Exercices; il les accommoda d'abord aux étudiants, puis aux diverses catégories sociales.

De Bologne, le mouvement gagna bientôt les villes voisines. En 1685, le P. Ettori avait compté 156 étudiants à ses retraites; seize ans plus tard, l'année qui suivit sa mort, paraissait déjà un opuscule sur les développements des retraites dans toute la Province de Venise : *Spiritualia S. Ignatii Exercitia in Provinciâ Veneta sexui hominum utrique, magno animorum fructu communicata anno MDCCI. Et in lucem edita* a P. A. M. B. Soc. Jesu (1). Combien à Bologne surtout les résultats n'étaient-ils pas consolants; en 1701, le Père Louis Albicini avait donné la retraite à 150 étudiants; 80 prêtres ou ordinands avaient fait les Exercices sous la direction du P. Pierre Contesino. Deux cents de nos écoliers avaient suivi les exercices d'un triduum donné par le P. François Bonardi; pendant la semaine de la Passion 70 gentilshommes s'étaient mis en retraite et pendant six jours avaient écouté les instructions du P. Philibert Barbieri, tandis que 90 Dames et Demoiselles de la noblesse se réunissaient dans un des bas côtés de notre chapelle pour suivre les Exercices donnés par le R. P. Louis Masdoni.

(1) *Parmæ, Ex Typog. Joseph Rosati.* In-12, pp. 23.

Le mouvement des retraites ne devait pas s'arrêter là, le temps n'était pas éloigné où l'on élèverait à Bologne et dans d'autres villes de la Vénétie des maisons d'Exercices proprement dites.

L'on sait combien un illustre Bolonais, le Souverain Pontife Benoît XIV, soutint et encouragea l'œuvre des retraites. Il ne serait pas téméraire de supposer que Prosper Lambertini, né à Bologne en 1675, avait, en sa jeunesse, admiré dans sa ville natale les fruits des retraites du P. Ettori et de ses imitateurs. Jeune prêtre, il avait connu probablement cette congrégation de prêtres, établie au collège des Pères et dont Innocent XII approuva les statuts le 22 juin 1692 (1). Or, l'article XII du règlement de cette congrégation disait : « Ils feront chaque année pendant neuf jours entiers les Exercices de saint Ignace dans l'Oratoire de la congrégation ; s'ils ne peuvent suivre la retraite commune, ils satisferont, autant que possible, à cette obligation par une retraite personnelle sous la conduite du Père directeur de la congrégation, pour leur plus grande utilité et pour l'utilité du prochain, à la plus grande gloire de Notre.Seigneur, et de sa Très-Sainte Mère, spéciale protectrice de la congrégation, et maîtresse de cette manière fructueuse de prier et de se perfectionner soi-même ». Quoi qu'il en soit, devenu archevêque de Bologne, Lambertini publia diverses instructions pour promouvoir les retraites qui se donnaient à Sainte-Lucie, collège de la Compagnie de Jésus. Plus tard, monté sur le trône de Saint-Pierre, de plus en plus il encouragea les apôtres des Exercices et cela de diverses manières, notamment par le bref *Quantum secessus illi* (29 Mart. 1753). — Nous aimons à faire remonter au P. Camille Ettori, qui

(1) Voir Bullarium Romanum, le bref *In supremo militantis Ecclesiæ solio.*

avait donné des Exercices une heureuse adaptation, une bonne partie des mérites de cette grande et féconde extension des retraites.

La méthode du P. Ettori est décrite dans la 5e partie de son *Ritiramento*. Notre opuscule reproduit cette partie. Faisant dans l'opuscule présent œuvre pratique plutôt qu'œuvre critique, nous nous croyons permis de laisser de côté le texte primitif que nos abonnés italiens rencontreront facilement dans l'une des sept éditions vénitiennes qui le donnent; nous en publions une double traduction; une latine, extraite de la *Solitudo Sacra* du P. Heinsberg, une autre française, trouvée dans les archives d'une de nos maisons de France. Toutes deux sont du XVIIIe siècle. La traduction française, restée jusqu'à présent manuscrite, est loin d'être élégante; parfois même elle est assez incorrecte; mais la simplicité même fruste d'un texte ne nuit guère à la clarté, dans un directoire où l'on tient avant tout à bien saisir les indications pratiques utiles pour la conduite d'une œuvre. Nous n'avons fait subir à ce texte français que quelques retouches, pour corriger des passages où le traducteur ne nous paraissait pas avoir rendu exactement ou clairement le sens de l'auteur.

H. WATRIGANT, S. J.

INSTRVCTIO DIRECTORIS

QUI

Toti alicui Communitati,

Sacris

S. IGNATII

EXERCITIIS, DECENDIALIBUS VEL

octiduanis excolendæ, est præfuturus.

INSTRUCTIO

Usui futura illi, qui Communitatis alicujus in Exercitiis Spiritualibus Directoris partes est obiturus, quali utuntur, hi, qui in eisdem peragendis nondum sunt versati.

De duplicis generis communitatibus hic mihi sermo est. Quædam unà vivunt, & dum in eodem degunt domicilio, proprium cuivis personæ est cubiculum. Tales sunt illæ Seminaristarum, Convictorum, Religiosorum, aliæque similes. Aliæ autem sunt eorum qui in eodem oratorio, in eodem conclavi, aut in eadem Ecclesia conveniunt; quibus in locis postquam illa audiêrunt, quæ ipsis circa Exercitia dicta sunt, domum suam quisque redit. Circa quædam poterit Director eandem cum utraque dicta Communitate normam servare : cum aliquibus vero poterit ac fortè debebit eam mutare. Ex iis, quæ modo sum dicturus, Director, ad cujus hìc usum scribo, facile intelliget, quæ uni & alteri communitati possint esse communia, & quæ singulis sint propria.

Peculiaris ad hoc requiritur diligentia, ut communitates integræ, de quibus hìc loquor, in Exercitiis fructuosè occupentur, tum quia negotii hujus ipsis inusitati novitas animis eorum umbram facit, nec tale de eo judicium concipere sinit, quale in se ipso est : tum quia in hoc opere pronum est nasci in ipsis tædia ac melancholiam, à quibus dum se occupari permittunt, timendum est, ne fructum illum perdant, ad quem capiendum solitudinem sacram ingressi fuerunt. Director, qui ipsis dirigendis præfectus est, advigilare debet, ne Dæmon in hac parte vincat. Quare

Primo. Personas Directioni suæ concreditas omni studio Deo commendet, idque omni die : & priusquam sanctum hoc negotium amplectatur, fusis ad Deum precibus, adhibitisque pœnitentiis gratiam ipsius atque auxilium imploret.

Dein sit sollicitus, ut puncta Meditationis atque alia exercitia prævideat; quin & expediet, ipsum hæc antè considerâsse & meditatum fusse, quæcunque Exercitanti tradenda sunt; eum in finem, ut per orationem masticata & bene digesta lac facile ac dulce pro Exercitantibus evadant. Proinde existimet dictum sibi illud, quod de Joanne-Baptista prædictum fuit : *Præibis ante faciem Domini, parare vias ejus, ad dandam scientiam salutis plebi ejus, in remissionem peccatorum.*

Secundo. Die uno, aut etiam, si necesse fuerit, septimanâ unâ antè, ipsos instruat, quid sint Exercitia hujusmodi : & præcipuè, quid sit Meditatio, & quomodo facienda. In quem finem poterunt in defectu meliorum servire illa omnia, quæ posita sunt in prima parte hujus operis (1), siquidem legenda tradiderit.

Tertio. Curet quodlibet Meditationis folium habere separatum, ita ut quælibet pro singulis vicibus illi detur, qui eâ uti debet : idque ut, dum Exercitans aliam non habet, securus sit, quod totum se occupaturus sit in illâ, materiâ disparatâ non distrahendus : metuendum est enim aliàs, ne, si plures ad manum fuerint, omnes simul ac semel legat, atque ita in nullâ, cum attentione, considerandâ operam collocet.

Quarto. Provideat solicitè, ut Personæ exercitandæ continuam habeant occupationem, pro certo habens,

(1) In primâ parte auctor docet quid sint Exercitia, modum meditandi explicat pro tironibus, traditque distributionem horarum pro tempore Exercitiorum. — *Nota P. W.*

unicum levandi tædii, è solitudine facilè concipi soliti, medium esse ordinatam, eamque variam ac fructuosam applicationem. Quare

Quinto. Procuret, ut exactè observent distributionem horarum, ejusque cuilibet unum præbeat exemplar, præterquam quod unum publicè affigendum curet.

Sexto. Ad omnem novam occupationem instantem, curet, si fieri possit, campanulâ signum dari.

Septimo. Explicet diligenter Meditationes, studeatque usum earum facilem reddere. Cætera pariformiter minutatim exponat, ostendatque modum, quo in qualibet functione procedendum : certus autem sit, quod nulla Communitati tali impensa diligentia sit superflua.

Octavo. Procuret, ut locus, in quo omnes Personæ simul conveniunt, si non ad aliud, certè ad excipiendam Meditationem, tali sit ornatu instructus, qui pietatem possit excitare; ideoque provideat, ut Crucifixus illic prostet, fenestræ sint clausæ, candelæ vero aut lampades, si fieri potest, accendantur; illud enim servit ad animi recollectionem, quam non parvi æstimare oportet.

Nono. Si Communitas, cui tradenda sunt Exercitia, in eâdem Domo cohabitat, suumque cuilibet est cubiculum, Meditatio omnibus simul congregatis explicabitur, posteaque attendendum, ut auditâ explicatione, in cubiculum se omnes recipiant, Meditationem in charta traditam illic perlegant, eandemque, audito ipsius faciendæ signo, in cubiculo obeant.

Decimo. Quod si autem Communitas fuerit talis, de Cujusmodi antea sum locutus (1), Director curet

(1) Anteâ, id est, primò locutus sum. Agitur ergo de communitate in quâ omnes simul unà degunt; in textu italico habetur; Comunitâ, quale s'è detto poc' anzi. — *Nota P. W.*

permanere in loco, ubi commodis ac necessitatibus eorum, qui exercitia faciunt, servire possit : ita, ut habeant, ad quem, suis in dubiis illico possint recurrere, ne inquietentur, perturbentur, aut ullum è præscriptis operibus defectu directionis intermittant : atque in hoc debet ipsius Charitas promicare, gaudeatque se totum impendere spirituali eorum profectui, per memoratam integram, accuratam, patientémque assistentiam non aliud spectando.

Undecimo. Si Communitas est talis, de quali hucusque sum locutus, singulos Exercitantes in cubiculo suo visitet, vice saltem unâ, si non potuerit duabus; animumque addat singulis, ut suam libenter conscientiam revelent ac dubia proponant, &c. Jubeat forti esse animo; hortetur, ut totos se Deo tradant, excitet ad heroicam passionum suarum victoriam.

Duodecimo. Hæ ipsæ Communitates quater de die congregabuntur ad accipienda (id est) ad auscultanda puncta meditationis, à Directore explicandæ; quod eo fine fit, ut minori cum labore, & majori cum profectu manuducantur. Inspiciatur prima distributio horarum, posita in prima parte pag. 55 (1) quæ propria est pro talibus Personis.

Decimo tertio. Curet in Meditationum explicatione fusior esse potiùs, quàm succinctus : explicatam autem Meditationem denique breviter in puncta sua contrahat. Priusquam novam Meditationem præscribat, utilis fuerit industria, si præteritam per breve colloquium repetiverit, serviet hoc, ut meliùs illa imprimatur; eritque quasi aliqua totius meditationis repetitio.

Decimo quarto. Si circumstantiæ Communitatis tales fuerint, ut Director post prandium & Cœnam, in

(1) Vide hanc distributionem horarum ad finem primæ partis hujus instructionis. — *Nota P. W.*

pia aliquâ recreatione cum ipsis versari debeat, attendat bene, ut & tempus illud utiliter atque absque animi dissipatione collocetur. Poterit illam transigere instituendo conferentiam, si ita ipsi expediens visum fuerit, de qua suo loco dicetur, aut narrando pulchram aliquam historiam, quæ ad Virtutis cujuspiam commendationem faciat, aut ad vitii alicujus detestationem, modo sit honesta. Poterit etiam suavi modo illa percurrere, quæ propria sunt ipsorum statui, instillando utiles regulas atque dictamina pro vita Christiano modo traducenda, discutiendo omnes cujusque diei Mensis aut Anni operationes; doceat, quomodo in his aut illis occasionibus gerere se debeant, referat opera devotionis, quæ ad profectum suum utiliter possunt instituere : disserat de iis, quæ ipsis fugienda; cujusmodi sunt lusus, mala consortia, scenæ immodestæ & similia : modus hic tempus recreationis transigendi, præterquam quod futurus sit utilissimus, evadet & suavissimus, ac multis salutaribus considerationibus, dum modo hoc, modo illud punctum prudenter, arripit, amplum campum potest aperire, ita ut sub Exercitiorum finem, quid fugere, quid amplecti debeant, audiverint. Advertat autem hic specialiter, ut, quæ dicturus est, sint apta Meditationibus mox tradendis, ut si fuerint de compunctione animi, quam spirant Meditationes primæ septimanæ, abstineat à rebus jucundis, magìs autem à ridiculis recitandis &c. idque ne fructus ille perdatur, qui secundùm Dei gratiam ab his circumstantiis dependet.

Decimo quinto. Vespere primum Exercitiorum diem immediatè præcedente, omnes Exercitiis vacaturos in unum congreget, dicantque omnes flexis genibus : *Veni Creator Spiritus* ac deinde Director, omnibus sedentibus, pulchra illa S. Petri Chrysologi verba cum

affectu dicat : *Dedimus corpori Annum, demus animæ dies : impendimus tempus nobis, deputemus tempus Authori : vivamus Deo paululum, qui sæculo viximus totum : seponamus Domesticas curas. Chrysologus serm. 12.*

Brevem instituat Discursum de opere, quod aggressuri sunt, qualem prudentia, ac proprius ipsi Zelus dictaverit. Quo facto, unanimiter, si commodè fieri potuerit, ad visitandum Venerabile sacramentum aut ad devotum aliquod Sacellum sese conferant, animo in Deum recollecto. Vesperi autem hisce Communitatibus non traditur Meditatio, quandoquidem experientia comprobavit præstare, ut immediatè ante horam faciendæ Meditationis illa ipsis dictetur, & quia de tironibus inexpertis agimus, faciliùs memoriâ illam retinebunt. In eundem finem.

Decimo sexto. Postquam mane surrexerint, consuetas orationes vocales obibunt; quibus persolutis in loco ad hoc parato convenient, quibus genuflexis Director intonabit : *Veni Creator Spiritus &c.* Repetet deinde exhortationem supra positam : *Dedimus corpori annum &c.* quæ devota verba singulari cum affectu recitabit. Porro, osculatus terram, Meditationis faciendæ explicationem auspicabitur : folium, in quo descripta Meditatio, singulis extradet, & ita ad cubiculum redibunt : postea Director campanulâ signum dari curabit pro relegenda ad horæ quadrantem Meditatione; quo finito signum dabitur pro eâdem incipiendâ, similiter, dum finis Meditationis instabit, alterum rursus signum dari curabit. Atque ita prævie ad omnia opera sonet campanula : E. G. ante Orationem, Lectionem, Examina &c. Immediatè ante singulas Meditationes memoratis Personis fiat à Directore earum explicatio.

Decimo septimo. Explicabo hîc, in quo consistat fructus è Meditationibus capiendus, & quâ ratione Director in Exercitantibus directioni suæ concreditis eum possit promovere; Dico itaque, ut Director Tironem quemlibet eâ valeat accuratione instruere, ut fructum è Meditationibus possit ipse percipere, fructum consistere in hoc; ut discipulus ipsius vigore meditandarum veritatum duo præstet.

Primum, ut per INTELLECTUM sibi persuadeat, quod res hæc aut illa particularis Deo displicens, animæque suæ damnosa sit evitanda, aut alia aliqua Deo grata, animæque salutaris sit amplectanda.

Secundum, ut per VOLUNTATEM statuat efficaciter cum auxilio divinæ gratiæ illud adimplere, quod faciendum esse persuasus fuerit. Quem in finem Director, ante explicationem cujuscunque tandem Meditationis, ipse inveniat particulare illud punctum, quod optat Exercitanti persuaderi, & exequendum ab ipso proponi, generalibus non acquiescendo : qui autem caruerit Directore, secum ipso eandem viam teneat : atque ut per exemplum aliquod Meditationum in præsenti opusculo adhibitarum me explicem, illam de fundamento arripio. Itaque Director, antequam eam explicet, Exercitantes suos hoc modo alloquetur : *Meditationem de fundamento ad duos fines ordinabitis : alter est : per* INTELLECTUM *vos convincetis quod à malorum sociorum consortio sit abstinendum; alter erit, ut* VOLUNTATE *statuatis à talibus abstinere.* Porro in explicandis veritatibus puncto hoc contentis curet ut eas applicet privatæ cujusque necessitati, quod præstabit commonstrando, quâ ratione, ex eo, quod persuadendum est, deducatur illud, de quo agitur, & quod in opus est redigendum.

Primum punctum assignatæ Meditationis complectitur duas veritates : quod *homo sit creatus, ut Deum*

amet, laudet, ipsique serviat in hac vita, & eo fruatur in vita altera. Bonus Director, ut veritatem hanc memorato casui applicet, ac Tironem suum in eadem ipsi persuadenda juvet, nempe quod perversæ ipsi Societates sint fugiendæ, poterit illi dicere. *Nonne agnoscis, quod malas Societates frequentans nec Deum ames, nec laudes, nec ipsi servias? non amas ipsum, quoniam ita inimicis ipsius adhæres : non laudas, quia talibus utendo colloquia misces, quæ vergunt ad despectum ipsius : nec ipsi servis, quia voluntati ipsius repugnas, cum iisdem, aut carundem causâ admittendo talia, quæ ipse prohibet : Quare, cum hujusmodi personis dum conversaris, non operaris secundum finem ad quem Deus te creavit, sed eidem contravenis.*

Ulteriùs ut ipsum conducat ad propositum tales deserendi, poterit sequenti modo ipsum alloqui : *Itaque cum intellectu sis persuasus, quod à malorum consortio tibi sit abstinendum, per voluntatem resolve ab illis abstinere. Et in hunc finem.* Primo *dolorem elice de illis hucusque frequentatis.* Secundo *propone deinceps non amplius tales accedere.* Tertio *in colloquio Meditationis ora Deum, B. Virginem, & Sanctos, ut propositum exequendi vires tibi largiantur.* Quarto *media in hunc finem apta etiam elige, & Communionem aliquam Ex. gr. eo dirige, castigationem corporis, eleëmosynam, gestationem cilicii, jejunium, visitationem Ecclesiæ &c.* Quinto, *dum perversos socios videris, qui se tibi volent adjungere, illis visis, dic in corde ad Christum : Adjura me, ne his me associem. Deinde aut inquire excusationem aliquam, ne necesse sit, ut te iis immisceas; aut generoso animo ipsorum societatem detrecta.*

Secundum punctum ejusdem Meditationis : *quod*

res cæteræ super terram creatæ sint, ut hominem juvent ad memoratum finem consequendum. Diligens Director hanc etiam veritatem Tironi suo instruendo applicare poterit, ut ipse sibi persuadeat; quod virtute illius malas Societates fugere debeat, dicendo, *Ex. gr. quod si propositum punctum veritati est consentaneum, sique certum etiam est, quod malæ societates non te juvent ad finem tam nobilem consequendum, sed quod ab eo te potiùs impediant; etenim inducunt te ad Deum offendendum & in cæli amittendi periculum : quare si tibi cordi est* (quemadmodum cordi esse debet, memorati finis consecutio) consortiis hujusmodi tibi est renunciandum. *Ut ad executionem illiùs, quod jam persuasum Tironi est, ipsum excitet, poterit director pergere sequenti modo.*

Quod si itaque ex altera hâc ratione INTELLECTUS tuus agnoscit, quod à malis sociis cavere debeas, propone tibi iterum à talibus abstinere, & in colloquio te denuo Deo commenda, ut in executione te adjuvare dignetur. Propone interim firmiter nunquam tales sub quocunque colore sectari, statue eos fugere, uti & loca, in quibus convenire consueverunt :

Denique Tertium punctum est : *Quapropter debemus absque differentia nos habere (prout libertati arbitrii nostri permissum est, & non prohibitum) ita, ut quod in nobis est, non quæramus sanitatem magis, quàm ægritudinem, neque divitias paupertati, honorem contemptui, vitam longam brevi præferamus* : Ex hac veritate poterit Director deducere sequentem applicationem; nempe, quòd instruendus ipsius persuadere sibi debeat, malas Societates sibi esse devitandas, dicendo sequenti modo; *Quòd si mihi opponas, socios hujusmodi esse ad tuum genium,*

esse tibi utiles, esse in honore constitutos, offensam à se incurrendam, damnumque subeundum, si eorum consortio abstinuerit; Respondeo tibi, quod virtute contentæ in hoc puncto veritatis, in hominum societate aliud quærere non debeas, nisi, ut te ad finem creationis tuæ assequendum conducant; cætera autem curare nihil tuâ intersit. Hæ similesque reflexiones à Directore possunt proponi ad persuadendam intentionem Exercitanti eam, quam sibi propositam habere debet. Ad VOLUNTATEM porro ipsius exstimulandam, ut id, quod jam anteà illi persuasum fuit, amplectatur, eâdem utatur methodo, quà usus in præcedentibus duobus punctis.

Hæc minutatim excussi; ratus, hæc folia à Directore forsan nondum satìs experto legenda esse, &, si non aliud hinc esset lucraturus, aliquod saltem lumen inde percepturum, quomodo ad Tironem adjuvandum cooperari possit; ipse autem, si negotium hoc utilissimum prosequi voluerit, pro certo habeat, varia in ipso desiderari. *Primum* quidem est, ut commodis illius, qui instructioni ipsius est commissus studiosè invigilet, & profectum illius cordi sibi sumat; nec satis ipsi sit, quod nudum Exercitantis nomen habeat. *Secundum* est; ut particularibus ipsius necessitatibus instar Medici infirmorum suorum salutem curantis, attendat; unde utilissimum fuerit, confici ab ipso parvum aliquem catalogum tam defectuum, quos extirpari optabit, quàm virtutum, quas exerceri desiderabit, ad quem finem referat jam hanc, jam illam ex veritatibus illis, quæ in Exercitiis, tum contra vitia, tum pro virtutibus adducuntur : *Tertium est;* ut ipse priùs contentum Meditationis, quam aliis est propositurus, fuerit meditatus. *Quartum est;* ut gratiam à Deo petat agnoscendi,

quâ ratione hæc, aut illa veritas apta medicina, contra hoc, aut illud vitium, vel pro dispositione ad hanc vel illam virtutem idonea evadat; Quam ideam sequi, aut perficere etiam volens, agnoscet ipse, nisi me fallo, quálibet die, aut in quavis Meditatione antidotum aliquod contra defectum quendam, aut subsidium pro virtute aliqua esse proponendum.

Unde consilium poterit capere hoc tempore matutino adjuvandi Exercitantem suum ad eradicandum *Ex. gr.* Amorem proprium, tempore autem pomeridiano ad extirpandam animi à proximo alienationem; alio die poterit cum ipso pugnare contra Acediam, alio tempore contra invidiam, & sic de cæteris; pro ut consideratis Personæ circumstantiis, conditione, gradu, ætate, occupatione, sexu, necessarium ipsi aut consultum visum fuerit &c.

Quod si ita forent dirigendi, confiderem, quod perseveraturi essent in bene cœptis; cujusmodi loquendi modum semper intellectum volo cum divinâ gratiâ; supposito etiam quod rationes æternas serio perpendant, quæ intellectum talibus adhærentem corroborant atque confirmant, non autem exerceant tantùm affectus, quales ad modum florum speciosi quidem sunt, sed facilè languidi fiunt & flaccescunt. Hanc fuisse artem existimo S. Ignatii & ipsius sociorum, eorum omnium, qui potentissimâ illâ Exercitiorum machinâ corda tentârunt expugnare; atque eum in finem hi, qui aut ex obligatione aut ex charitate Animarum saluti intendunt, dum aliquam auxilii Spiritualis animam singulariter indigam offendent, commendare illam conentur alicui, qui in Exercitiis S. Ignatii tractandis est versatus, talemque ad frugem vitæ meliorem convertendum esse confido : An equidem in Meditationibus secundæ partis hujus Opusculi, & in Considerationibus

tertiæ partis ista observaverim judicet, qui eas pervolvere non gravabitur; istud facere sum conatus, aut saltem facere prætendi, sistendo interim, quantùm potui, in eo, quod triplici hominum classi, pro quibus eas fusiùs (1), proposui, est commune. In iis, quæ adduxi hoc Paragrapho, Directori Tironum; sive seorsim, sive in Communitate ea obiverint, illisque potissimùm, qui Directore carent, ostendere volui, quomodo veritates universales possint applicari particularibus & diversis personis Directorem audituris, propriisque ac specialibus ipsorum necessitatibus Spiritualibus. Non prætendo hìc, ut meæ se quis instructioni alliget : verùm cupio solummodo campum aperire ad inveniendas plures alias, ac meliores industrias, pro Exercitiis Tironi facilibus, ac fructuosis reddendis; id quod non puto obtineri posse, nisi ipsi omnia minutatim proponantur : Spectabat illud Propheta, qui famelico panem per trusta, non integrum proponi cupiebat, inquiens : *Frange esurienti panem tuum.* Idem Christus supremus magister noster præstitit, ut, de quo legitur : *Accepit panem*, & *benedixit*, & *fregit; dedilque Discipulis suis dicens* : *Accipite.* Matth. 26. Paucis volo dicere, quod regulæ, methodique singulæ cuivis sint conformandæ, accommodandæ, distribuendæ modo singulis proprio ac particulari. Quod si id fecerit Director, poterit illi, qui Exercitandus ipsi est commissus, dici : *fac hoc*, unde sequetur, & *facit;* utì bonus ille Centurio Evangelicus ajebat. Quod si hanc viam neglexerit, exiguum fructum Exercitandi per ipsum capient; non quod Exercitia S. Ignatii de se sint inefficacia; verùm quod Director aut non intelligit, aut non curat, juxta capacitatem Exercitandi, ipsi cooperari, pro ut oportet.

(1) Pro Secularibus, Ecclesiasticis, Religiosis. — *Nota P. W.*

Distributio Horarum pro tempore Exercitiorum.

Do sequentem Distributionem horarum, in qua series agendorum in dies describetur : quam si observaveris præter fructum spiritualem, illud hinc referes, ut ad stuporem sinè fastidio tempus sit transiturum. Si quid circa hanc dubii occurrerit, propone Directori, qui facilè illud dissolvet. Non prætendo autem cujusquam conscientiam hîc stringere; nec enim sub veniali etiam peccato urget horum observantia.

DISTRIBUTIO

Horarum, tempore Exercitiorum spiritualium pro iis, qui utcunque adhuc rudes meditandi & peregrini sunt in Exercitiis spiritualibus.

Dedimus corpori annum, demus animæ dies : impendimus tempora nobis, deputemus tempus Authori : Vivamus Deo paululùm, qui sæculo vximus totum : D. Petrus Chrysologus Sermone 12. *Ecce nunc tempus acceptabile, ecce nunc dies salutis.* 2. ad Cor. 6.

PRO TEMPORE MATUTINO.

Surgitur horâ.

Oratur vocaliter per quadrantem horæ, dicendo Orationes, quas ordinariè quis solet recitare.

Releguntur privatim puncta meditationis à Directore acceptæ per quadrantem.

Fit meditatio horâ per horam.

Fit Examen meditationis per quadrantem.

Notantur lumina spiritualia, & proposita per mediam horam.

Dicitur Matutinum cum Laudibus B. Virginis horâ .

Auditur Missa, & dum potuerit ac voluerit, communicabit, horâ .

Fit lectio spiritualis horâ per mediam.

Privatim releguntur puncta meditationis per medium quadrantem, si meditatio fuerit mediæ horæ, sed per quadrantem, si meditatio futura sit integræ horæ.

Fit meditatio horâ per horam, vel per mediam.

Fit examen meditationis per quadrantem; aut vero per mèdium quadrantem.

Notantur lumina spiritualia, & proposita , per mediam horam; aut per quadrantem horæ.

Recitantur horæ de B. Virgine usque ad Vesperas.

Fit Examen Conscientiæ per quadrantem, postea prandetur horâ .

Si multi Exercitandi simul fuerint, conveniunt in unum cum Patre Spirituali, quocum spiritualem aliquam recreationem capiunt, quâ non dissipetur, sed paululùm tântùm relevetur animus, idque per mediam circiter horam.

PRO TEMPORE POMERIDIANO.

Finitâ recreatione memoratâ reditur ad cubiculum, & qui indiguerit, frui poterit quiete aliquâ : horâ quanto tempore Directori videbitur. Minimùm quam potest, esse conveniret.

Accipiuntur puncta meditationis horâ quæ durabit, aut horâ aut mediâ horâ, prout Directori videbitur, qui reflectionem faciet ad vires exercitandi.

Releguntur puncta meditationis prædictæ in cubiculo privatim, aut per quadrantem, aut per medium quadrantem.

Fit meditatio horâ aut per mediam horam aut per horam, prout Directori videbitur.

Fit Examen meditationis aut per medium aut per integrum quadrantem.

Annotantur lumina spiritualia, aut per medium, aut per integrum quadrantem.

Fit Lectio spiritualis horâ per mediam horam.

Visitatur Venerabile Sacramentum, vel devotum Sacellum.

Discutitur animæ status habitualis, & disquiritur, in quonam illa maximè indigeat emendatione. Adhibetur in hunc finem integra hora , quæ dicitur hora considerationis.

Recitantur Vesperæ & Completorium.

Accipiuntur puncta meditationis horâ .

Releguntur puncta meditationis per quadrantem horæ.

Instituitur meditatio per horam.

Annotantur lumina spiritualia, & proposita per mediam horam.

Recitatur Corona.

Cœnatur horâ .

Si multi convenerint simul, à Patre Spirituali devotâ recreatione distrahuntur, aut per quadrantem, aut per mediam horam.

Instituitur Examen Conscientiæ tum generale tum particulare.

Recitantur Orationes vocales, quas quis hoc tempore recitare consuevit.

Fit Examen Conscientiæ per quadrantem horæ. Aspersâ aquâ benedictâ, itur cubitum.

Cui convenit, cum facultate Directoris utitur Disciplinâ.

Hucusque videor mihi dixisse ea, quæ propriè quadrant Commoditatibus Personarum meditandi adhuc imperitis, propriumque in communi habitatione cubiculum, ad quod se recipere possint, obtinentibus : modo ad alias Communitates descendam, quæ ex inexpertis etiam Personis coalescunt; verùm, quæ, domo suâ egressæ, in Oratorio aliquo, aut Ecclesiâ congregantur : neque aliud hic adducam, quàm quod in nobilissima Civitate Bononiensi fieri vidi, in Congregatione Adolescentum sub directione PP. Societatis JESU, qui omnes celebris illius Universitatis erant Alumni : mihique persuadeo, quod ex narratione eorum, quæ illic acciderunt, Director, quocum hîc mihi sermo, sufficiens lumen sit acquisiturus.

I.

Itaque Adolescentes, qui, sepositâ quâcunque, etiam Studiorum, occupatione, trium, octo, aut decem dierum tempus, Exercitiis Spiritualibus impendere constituerunt, hanc suam voluntatem P. Præsidi Congregationis aperiunt. Ipse deîn considerat, an tales sint, ut seria & constans ad opus hoc animi applicatio de ipsis sperari possit; dumque de hoc securum se existimat, instruit ipsos, quid sint hæc Exercitia, quis illorum scopus, & in summa de iis, quæ in 1. parte hujus operis sunt commemorata (1). Deinde docet ipsos artem meditandi; idque octo aut decem diebus, ante eorum in ipsa ingressum; necessarium enim videtur, ut verè & non apparenter tantùm sciant, quid in iis sit præstandum; id quod difficulter obtinendum, si debitum pro intelligentia hac haurienda spatium ipsis non indulgeretur; quin si octo aut decem dies in hunc finem non sufficerent, amplius huic instructioni spatium tribuendum foret, intra cujus decursum explorandum est, quem fecerint progressum.

II.

Interrogantur, an permissu etiam Parentum aut Superiorum occupationem hanc, absque offensa, amplecti audeant; & an ab omni ita negotio sint expediti, accuratam horarum, functioni huic assignatarum observantiam, sibi possint promittere. Dum P. Præses nullum obstare impedimentum deprehendit, ad Exercitia memorata ipsos admittit.

---

(1) Id est : quid sint Exercitia, modus meditandi, distributio horarum etc. — *Nota P. W.*

III.

Conveniunt inter se exinde die, quo initium oporteat facere; pridie autem illius diei, à prandio, congregantur in Oratorio, modo tali adornato, ut devotionem, & compunctionem conciliet; ad quam non parum confert, si ad lampadum aut candelarum lumen, clausis fenestris, res illa sacra transigi possit. Hîc ante Crucifixum genuflexi, actus illos pietatis, in quos Præses ipsis præit, obeunt; cujusmodi est invocatio S. Spiritûs per Hymnum : *Veni Creator Spiritus* cum Oratione : & B. Virginis per Orationem : *Sub tuum præsidium* : Angeli Custodis per *Angele Dei* : S. Ignatii per *Pater* & *Ave*. Elicitur ad hæc recta intentio dictâ oratione : *Actiones nostras &c.* Denique Præses devotè & altè verba profert superiùs posita : DILECTISSIMI : DEDIMUS CORPORI ANNUM; DEMUS ANIMÆ DIES : IMPENDIMUS TEMPORA NOBIS, DEPUTEMUS TEMPUS AUTHORI : VIVAMUS DEO PAULULUM, QUI SECULO VIXIMUS TOTUM; SEPONAMUS DOMESTICAS CURAS. Quibus dictis, cæteri, unà cum ipso, terram osculantur.

IV.

Componunt se omnes ad sedendum, & Pater brevem sermonem habet, illud exponens, quod aptum ei videtur ad fructum hoc è secessu eliciendum. *Singulariter* ipsis inculcat, constantiam & exactitudinem requiri in hoc opere, ne fastidio, quod Dæmon illius interrumpendi studiosus amat excitare, occasio detur : siquidem certum est, quod perseverantìa, præscriptorumque omnium observantia operis hujus sit corona; cùm enim methodica sit ac regularis, poscit, ut operatio una, conformiter regulis, alteri succedat; ut quælibet effec-

tum suum sortiatur, & juvet. Quare is, qui illam interrumpit, & qui non est accuratus, procedit talis ad modum illius, qui non prosequitur sumptionem medicamentorum, quorum unum post alterum ab eo, qui juxta artem curat, propinatur; quique non observat minutias, quas Medicus tempore curæ præscribit. *Adhortatur ipsos* ut quisque ad finem illum particularem, quo magis sibi indigere videtur, Exercitia referat. Ut plurimùm autem quilibet illum Patri in Charta descriptum affert, dumque expedire judicat, singulorum intentiones, tacito Authoris nomine, publicè affigit, ut ita mutuò excitentur ad similia desideranda, qualia alter ab altero intendi videt; suggerit, ut actiones illas bonas, quas obituri sunt, uniant cum meritis Christi, Ex. gr. cum secessu ipsius in desertum ad 40. dies : *adhortatur* ipsos ad confessionem ante initium Exercitiorum faciendam. Refert quæ ab omnibus opera sint obeunda quotidie, tam quando unà in Oratorio congregantur, quàm à singulis Domi in particulari, ne postea illa ceu nova occurrant; præ omnibus autem ipsos *precatur*, ut sincerè cum Deo agant, tanquam si morti forent vicini; ita enim ex Exercitiis fructum esse percepturos; Denique ipsos *animat*, ne auditis tot minutiis terreantur, siquidem in praxi, quàm sint utiles, tam faciles evadant; quandoquidem & adjuvandi sint ab ipso, ut sine fastidio illas valeant in opus redigere.

V.

Suspenditur Catalogus, quo continentur actiones, quæcunque tam matutìno quàm pomeridiano tempore, sunt exercendæ, ad quamlibet inchoandam signum dat persona, ad hoc deputata, quæ non vacat Exercitiis, solétque esse Sacerdos, dum talis haberi

potest. Statuitur & alius Sacerdos, qui assistat ad portam, ac denique tertius distribuit folia (in quibus descripta est Meditatio, qualis diversa pro varietate horarum ac dierum est facienda) utì & libros, è quibus sumenda est lectio Spiritualis; monetque, ut tam folia quàm libros suo tempore restituant.

VI.

Primâ Exercitiorum die omnes in Oratorio ad S. Synaxin accedere solent.

VII.

Ad excitandam memoriam devotam rei illius, quæ his diebus in hoc Oratorio tractatur, ad januam illius affigitur Charta magno charactere descripta verbis sacræ Scripturæ, desumpta ex vigesimo tertio Capite Levitici : FERIÆ DOMINI, QUAS VOCABITIS CELEBERRIMAS ATQUE SANCTISSIMAS, OFFERETISQUE IN EIS OBLATIONES DOMINO, HOLOCAUSTA ET LIBAMENTA JUXTA RITUM UNIUSCUJUSQUE DIEI. In altera charta prostant descripta verba ex prima Annotatione ipsius libelli Exercitiorum S. Ignatii, quibus erudimur quid verè sint Exercitia; verba autem sunt sequentia : PRÆPARARE, ET DISPONERE ANIMUM AD TOLLENDAS OMNES AFFECTIONES MALE ORDINATAS, ET IIS SUBLATIS AD QUÆRENDAM ET INVENIENDAM DEI VOLUNTATEM CIRCA VITÆ SUÆ INSTITUTIONEM, ET SALUTEM ANIMÆ, EXERCITIA SPIRITUALIA VOCANTUR. Denique in altera charta ponuntur desumpta etiam ex Exercitiis ejusdem verba sequentia : EXERCITIA SPIRITUALIA PER QUÆ HOMO DIRIGITUR, UT VINCERE SE IPSUM POSSIT ET VITÆ SUÆ RATIONEM,

DETERMINATIONE A NOXIIS AFFECTIBUS LIBERA, INSTITUERE. Serviunt hæc pia verba, ut quicunque Oratorium ingreditur, videat quis sit Exercitiorum horum scopus.

VIII.

In ingressu Oratorii quivis aspergit se aquâ benedictâ, flectit genua, osculatur terram, recitat quinque Pater & Ave ante vulnera Crucifixi, expansis decenter manibus, eaque similiter osculatur. Adhibet pro pœnitentia aliquod ex iis instrumentis, quæ solent exponì in aperto aliquo scrinio, aut in arculis aliquibus reponi. Inveniuntur illic varia utì & funes &c. Quorum aliquo è collo suspenso recitat orationem aliquam, idque ad se humiliandum coram Deo, ad excitandum dolorem, & compunctionem de peccatis suis, ad impetrandum lumen veritates æternas agnoscendi. Commendat se Deo, ut gratiam ipsi, fructum ex Exercitiis percipiendi, in iisque absque fastidio perseverandi, concedere dignetur; dein se confert ad sedem, & in silentio, Meditationis initium expectat; poterit interea legere librum aliquem pium, aut vocali sed modestæ oratioñi vacare; aut vero attendit ad ea, quæ publicè leguntur, aut recitat rosarium, quod ab omnibus simul altâ voce recitatur.

IX.

Dum Sacerdos aut alius ejus loco ad Meditationis folia distribuenda deputatus, Adolescentes maximam partem adesse videt, distribuit singulis folia Meditationis mox faciendæ; conformiter ordinationi Præsidis, quibus distributis Sacerdos, destinatus ad dandum campanulâ signum, pulsat semel; altaque voce genuflexus

dicit : *In nomine Domini fiat præparatio ad Meditationem; & deîn quivis genuflexus devotè Deum adoret, capite, ut potest, profundissimè inclinato ante Majestatem, coram qua consistit.* Sacerdos idem profundè inclinatus adorationis hujus exemplo præit, dicens : *Venite, adoremus Dominum : procidamus ante Deum : ploremus coram Domino, quia ipse fecit nos; nos autem Populus ejus, & oves pascuæ ejus; adoremus Dominum : procidamus ante Deum.*

X.

Hisce peractis, omnibusque in genua provolutis, comparet in medio Director ipseque, fune è collo suspenso, aut in alio habitu compunctionis aut humilitatis ante pedes Crucifixi osculatur terram, Christique vulnera, & voce devota sequentia profatur : *Dedimus corpori Annum, demus animæ dies, impendimus tempora nobis, deputemus tempus auctori, vivamus Deo paululum, qui sæculo viximus totum, seponamus domesticas curas. — Advenerunt nobis dies pœnitentiæ ad redimenda peccata, & ad salvandas animas : adjuvantes igitur exhortamur, ne in vacuum gratiam Dei recipiatis; ait enim : tempore accepto exaudivi te, & in die salutis adjuvi te, ecce nunc tempus acceptabile, ecce nunc dies salutis. — Nemini dantes ullam offensionem, ut non vituperetur ministerium nostrum, sed in omnibus exhibeamus nos Deo in multa patientia, paratos ejus voluntatem facere, vacantes, & videntes, quoniam suavis est Dominus, nec habet amaritudinem conversatio ejus, nec tædium convictus ejus, sed lætitiam & gaudium. Audiamus, quid loquatur in nobis Dominus, quoniam loquetur pacem iis, qui*

convertuntur ad cor, dicamus illi : *Domine quid me vis facere? Paratum cor meum, loquere Domine, quia audit servus tuus. — Jerusalem, ergo, Jerusalem convertere ad Dominum Deum tuum.*

Deinde, mutato aliquantulum tono, inquit : dirigamus intentionem ad Deum, & ad gloriam ipsius hodiernam diem referamus dicentes : *Actiones nostras quæsumus Domine aspirando præveni, & adjuvando prosequere, ut cuncta nostra Oratio, & operatio à te semper incipiat, & per te cœpta finiatur, per Christum Dominum nostrum.* Deîn attollit Crucifixum, & devotè eum osculans dicit : ut singulariter meritoria evadant, quæcunque bona cogitaturi, dicturi, aut facturi sumus, uniamus omnia cum pretioso sanguine Christi JESU, & dicamus : *Domine in unione illius divinæ intentionis, quâ ipse in terris opera tua Deo obtulisti, hos dies Patri tuo æterno offerimus.* Addit : Invocemus operam B. Virginis, ut ipsa, quæ tantam in Exercitiis S. Ignatii partem habere dicitur, nobis assistat, ut fructum inde colligamus : *Sub tuum præsidium confugimus sancta Dei genitrix, nostras deprecationes ne despicias in necessitatibus nostris, sed à periculis cunctis libera nos semper, Virgo gloriosa, & benedicta.* Denique concludit, dicendo : Accusemus coram Domino peccata nostra, ut ita in Divino ipsius conspectu humiliatis dignetur concedere gratiam, fructum ex Meditatione referendi, omnesque altâ voce exprimamus Confessionem generalem : *Confiteor Deo omnipotenti, &c.* Quo finito ipse dicit : *Misereatur vestri omnipotens Deus, & dimissis peccatis vestris, perducat vos ad vitam æternam. R. Amen. Indulgentiam, absolutionem, & remissionem peccatorum nostrorum tribuat nobis omnipotens, & misericors Dominus. R. Amen.* Statimque aut ipse,

aut alius Sacerdos omnes aspergit aquâ benedictâ, in quem finem parata sit ad manum urna & aspergillum. Quo facto

XI.

Manu tenens chartam, Meditationis faciendæ, legit tardè illius titulum, & dicit. *Ex. gr. Meditatio, quam modò sumus obituri, erit de fine, propter quem Deus hominem creavit : deîn allegat fructum, qui ex eâ est capiendus dicendo.* Ex. gr. Fructus quem per discursum intellectûs, & per affectum voluntatis procurare debemus ERIT : efficax propositum vivendi conformiter fini illi, propter quem Deus, nos in Mundo constituit. *Oremus Dominum, ut in illo procurando nos adjuvet.* Quibus dictis, osculatur terram, idque confestim, priusquam quis se moveat.

XII.

Cui incumbit cura dandi signum campanulâ, pulsat & dicit : *Quivis modestè componat se ad sedendum, & cum attentione auscultet punctum Meditationis, quod leget & explicabit Pater.* Post quam allocutionem Pater osculatur terram, confert se ad locum sedendo destinatum, cæterisque sedentibus, legit tardè primum punctum Meditationis, illudque explicat pro ut Auditoribus suis aptum judicat.

XIII.

Lecto explicato puncto, is, qui habet curam signum dandi campanulâ, pulsat, & dicit : *Quivis amore Dei flectat, & attentè ac devotè meditetur punctum lectum, & explicatum à Patre.* Hâc factâ

annuntiatione, omnes flectunt cum Patre genua, & instituitur Meditatio; is autem, cujus est dare signum, clepsydram vertit : verùm ita, ut non videatur, ne Meditantibus præbeat occasionem distractionis. Pater etiam omnes monet, ut ad recollectionem animi procurandam, & ad vitandum periculum circumspiciendi, in ipso actu Meditandi, manus oculis opponant.

XIV.

Audivi Directorem aliquem, qui pro majori Exercitantium adjumento cum ipsismet Meditationem peragebat; id est, proferebat ore, ac devoto tono considerationes & cogitationes, quas Deus intellectui ipsius inspirabat, & affectus, quos subministrabat voluntati; utì & proposita, quæ faciebat. *Ex. gr.* Punctum illud Meditationis de fundamento, aut fine, propter quem Deus hominem creavit; Meditans dicebat : *Deus creavit hominem ad nobilissimum illum, & utilissimum finem : ut in hac vita ipsi serviat, ipsum laudet & amet, ac denique, pro præmio, ipsomet gaudeat æternùm in altera.* Atque, hoc dicto, quasi memoriam sibi refricans puncti, ad Meditandum propositi, nonnihil hærebat, ut hi, quos instruere cogitabat, illud simul animo repeterent; deinde id quod intellectu ponderaverat, altè proferebat, dicens in hunc modum : *Beneficium illud, cujus mihi memoriam refricavi, nempe quod Deus me creaverit, est valde grande.* Iterum hìc sistebat paulisper, ut & alii meditarentur, dicebatque : *Verè grande est beneficium, quod Deus me honoraverit præ tam multis Creaturis, quas non creavit ad tam nobilem finem.* Hìc quiescebat, deîn rursus prosequebatur : *Nec Sol, nec Luna, nec Stellæ ad finem talem sunt creata, quis de eo dubi-*

tet? Deîn tacebat; ac denuò pergebat : *splendent, gyrantur; influunt in terras, verùm per actiones suas mereri nequeunt, & hinc nullo modo ita Deo servire possunt, ut pro mercede gaudium de ipso in Cœlo referre valeant.* Hìc iterum sistebat, ac porrò pergebat : *O quanta mea est dignitas! magna certè & excelsa.* Hìc interponebat pausam & iterum sermonem resumebat : *Et quid meriti refero, quod lucrum; Deo in hac vita serviendo, ipsumque amando?* Exîn silebat nonnihil iterumque ordiebatur : *gloriam æternam.* Ad tempus iterum tacens porrò inchoabat : *Verùm quâ ratione hucusque actiones meas institui? quâ ratione servivi Deo? quomodo ipsum laudavi? quomodo in vita mea amavi?* Post moram nonnullam rursum loquebatur : *parum âh! parum Deo serviri, parum amavi, parum laudavi. Parum, parum* : & *fortè nullatenus. Toties enim ipsi disciplicentia feci, toties offendi.* Hìc brevissimo sistebat spatio, inquiebat autem : *sed, quî contigit?* & post breve silentium subjungebat : *hoc contigit, peccando, id est, sanctissima ipsius mandata transgrediendo.* Exîn post temporis alicujus spatium in hæc verba erumpebat : *O me miserum! & cur tam malè egi? eccur Deo non servivi, non laudavi, non amavi Deum? Eccur? dic anima mea dic, quare?* & post moram aliquam subinferebat : *Quia consensi tentationibus Dæmonis, quia obsecundavi passionibus meis, quia adhæsi malis sociis.* Et post breve intervallum : *O stolidum me! quàm stultus, quàm amens fui! egi contra finem tam nobilem, gratiamque Dei perdendo, tantæ gloriæ jacturam feci, quanta mihi in cœlo promissa fuerat. Nunquid illud verum est?* Hìc sermonem iterum interrumpebat, ac deîn renovabat dicens : *nimis illud verum est mi amantissime Deus, nimis est verum!*

accuso & confiteor errorem meum. Interposita brevi morâ redibat ad loquendum, ajens : *quid ergò mihi faciendum? itane pergam vivere?* adhæc faciebat, ut suprà : deîn cum affectu exclamabat : *Nequaquam, mi Deus, nequaquam ita pergam vivere; emendabo me, adjuvante Dei gratiâ. Volo incipere vitam tam excelso Creationis meæ fini conformem.* Hìc spatium relinquebat Meditantium affectui, & post breve silentium, sermonem resumebat : *Quid ad emendationem conducens faciam, quid faciam?* hærebat : moxque subjungens ajebat : *rogabo veniam Deum meum ac vitæ præteritæ condonationem. Doleo, Creator ac Redemptor meus, doleo, quòd non vixerim juxta finem, propter quem me condidisti : doleo, & quoniam te ad iram provocavi, humillimè veniam deprecor.* Rursum quiescens, paulò post ordiebatur hâc ratione : *recogitabo, & examinabo, quis me impediverit, quo minùs ita vixerim, pro ut oportuit; & ab illo propono mihi cavere, quiscunque etiam fuerit.* Iterum non nihil pausæ trahebat, tum in sequentia prorumpens : *video quod jam Dæmon, jam malus socius, jam visa, aut lecta mala exempla, ut plurimùm autem passiones meæ & voluntas mea perversa me fecerint prævaricari adversus nobilissimum illum finem, ad quem Deus me creavit.* Opportunum hìc ìterum silentium captabat, quod & mox rumpens subjunxit : *Itaque mi Deus propono non consentire Dæmoni, dum me invitabit; propono mala exempla non curare : propono non legere malos libros : propono compescere passiones meas adhibitis etiam pœnitentiis : propono abnegare voluntatem propriam : mihique ipsi resistere omnique rei, quæ allicere me tentabit ad contraveniendum fini Creationis meæ.* Pausam hìc brevem adhìbebat, ità pòst exorsus : *ità*

Domine; propono iterum, quod jam jam proposui & decrevi; est enim mihi serium, quia tibi placere imposterum constitui. Interruptum ad hæc sermonem prosequebatur hoc modo : *Verùm quia sine tua gratia proposita hæc mea observare nequeo, supplico tibi, mi JESU, pro me Crucifixe, supplico tibi per pretiosissimum sanguinem tuum, ut me adjuvare digneris, dum occasiones, tentationes, amici invitabunt, & dum passiones me meæ oppugnabunt : adjuva me, bone Jesu, ne in propositis meis servandis deficiam.*

XV.

Id, quod exempli loco hìc adduxi, servit ad explicandum illud, quod volebam insinuare de Directore mihi probè noto, quòd is Meditationem cum instruendis à se Exercitantibus perageret. Et exploratum habeo, quod Adolescentes ipsum audientes plurimùm juverit, levabat ipsorum laborem, servabat vigiles, attentos, animosos, & præ omnibus meditandi modum ipsos ita practicè edocebat. Unde adminiculo Meditationum hoc modo peractarum, multùm poterant proficere, in iis porrò proprio Marte obeundis. Cui, non placuerit tantopere eas dilatare, poterit pauciora suggerere, pro ut ex circumstantiis judicaverit convenire, quibus sapiens Director meritò sese accommodabit.

XVI.

Pro adjumento etiam magìs præciso eorum, quos dirigebat, in fine cujuslibet puncti Meditati particulare aliquod eorum indigentiæ idoneum propositum adjungebat. Itaque finito puncto dicebat in omni simplicitate : *Virtute puncti jam meditati faciamus aliqua propo-*

sita, & in signum, quòd quivis illa mecum faciat, pectus percutiat, postquam ego propositum fecero. Id quod cùm familiariter dixisset, propositum annuntiabat dicens : *Ex. gr. Propono, O Domine, omnes actiones meas quotidianas, incipiendo à primâ matutinâ usque ad ultimam sive domi, sive foris, sive solus, sive cum aliis versatus fuero, cum rectâ intentione peragere, & ex fine illo, ut tibi serviam, te laudem, mihique per illas omni die aliquem gloriæ in cœlis gradum acquiram.* Quibus dictis pectus suum tundens subjungebat : *Tundant pectus suum.* Et nonnihil subsistens, pro dando spatio propositum confirmandi, subinferebat : *Propono etiam evitare illas occasiones, quas, quoniam adivi, incidi in actiones contrarias fini, ob quem, O Domine! me creâsti, méque Paradiso indignum reddidi.* Et post brevem iterum moram dicebat : *Tundant pectus suum :* & ipse suum percutiebat. Servivit hæc methodus ad hoc, ut domum reversi, scirent proposita sua in Charta annotare, ita enim modum illa faciendi dignoscebant; experiebantúrque, quòd verè aliquid sibi proposuissent. Moneo, quòd hìc loci illa retulerim tantùm Exempli gratiâ. De reliquo quâ ratione Director ille, de quo mihi fermo est, formam Considerationum, Affectuum, Propositorum, subinde variabat, ita quicunque in tradendis alteri Exercitiis occupabitur, noverit idem sibi esse observandum :

XVII.

Dum Director judicat finiendum esse primum punctum, breve ad Dominum Colloquium instituat : repetendo res sparsas in Meditatione, & nominatim proposita facta. Deîn osculetur terram, & curet, ut

constitutus det signum campanulâ, & sit unus qui dicat : *Unusquisque revertatur ad sedem, & cum attentione advertat ad secundum punctum quod legetur & explicabitur per Patrem.* Et in hunc modum procedit in unoquoque puncto, pro ut in hoc primo puncto monstratum est, & in quâvis Meditatione. Verùm monendum censeo Directorem, ut non anxietur, aut existimet, inviolabiles esse leges omnia illa, quæ hìc retuli. Quisque genium suum sequatur. Hìc fusiùs proposui id, quod oculis hausi, servitque pro instructione : quâ ratione conformiter rudium & inexpertorum capacitati possit negotium hoc transigi, tum ne tales omnino ab exercitiis excludantur, tum ut his, qui ad illa fuerint admissi, ad fructum ex iis capiendum, Director possit esse subsidio : quandoquidem manifestum est, quod faciliùs peccare possit, non præbendo se intelligibilem, quàm nimiam accurationem in explicatione adhibendo.

XVIII.

Explicato tertio puncto post consuetum colloquium expansis brachiis dicitur *Miserere*. Quo actus quidam pœnitentiæ Deo offertur. Refricat dein Pater memoriam factorum propositorum, commendátque singulis, ut eadem domum reduces ibidem annotent, & dicit Ex. Gr. : *Recordetur quiris propositorum, in hùc meditatione factorum, quæ fuerunt sequentia : N. N. N. N.* Hìc nominat ipsa proposita, quod servit pro renovandâ eorum memoriâ, & addit : *Quisque domum reversus, amore Dei atque animæ suæ salutis in chartâ illa annotet :* hoc modo terminatur prima meditatio, quo eodem respectivè procedit etiam in aliis.

XIX.

Finitâ meditatione is, qui ad dandum campanulâ signum est deputatus, dicit : *Quivis modestè,* & in *silentio, nugisque omissis petat à Patre Directore pro particularibus suis defectibus aliquam pœnitentiam, atque amore Dei devotè illam exequatur.* Factâ hâc intimatione quivis accedit Directorem, eique aliquem defectum suum modestè exponit, eo fine, ut (si quidem sua ipsi prudentia illud dictaverit) publicam ei pœnitentiam injungat. Sæpe etiam adolescentes aliqui descriptum in chartâ defectum suum tradunt, pro eóque pœnitentiam postulant Directórque, priùsquàm eum publicè prælegat, perlegit secum, illúdque agit, quod circumstantiis conforme esse prudenter judicat.

XX.

Post peractas pœnitentias signo dando præpositus, insonat campanulà, dicitque : *Quivis amore Dei attendat lectioni Spirituali, faciendæ à Patre Directore, & à Deo gratiam postulet fructum inde percipiendi.* Quo dicto is, qui constitutus est ad distribuendum librum, è quo lectio facienda est, distribuit, & per mediam horam fit lectio Spiritualis.

XXI.

Peractâ lectione is, qui Deputatus pro dando signo campanulâ, dicit : *Jam recitatur matutinum cum laudibus de B. Virgine tono simplici & devoto,* & *officium de S. Spiritu* (si quidem tempus superfuerit, aliàs enim illud nec annunciandum, nec recitandum est) *ut ipsa nobis impetret, ille verò nobis largiatur*

gratiam exercitia fructuosè prosequendi, & in iis constanter usque ad finem sine fastidio perseverandi. Quo dicto, aut ipse Sacerdos, aut quem ille ad hoc destinaverit, officia memorata intonat.

XXII.

Peracto cantu is, qui deputatus est ad dandum signum campanulâ, insonat, & dicit : *Quivis attendat ad examen, à Patre legendum, spectans consuetam cujusque vivendi normam juxta capita descripta in chartâ quam distribuet, ut illa aut emendetur, aut perficiatur.* Factâ hâc denuntiatione is, cui incumbit cura distribuendi chartas, distribuit eas, in quibus continentur puncta pertinentia ad quotidianas adolescentum actiones. Mediam horam huic negotio impendit Pater, percurritque modò unum, modò aliud, addendo de suo, quod aptum judicat, aut pro explicatione, aut pro remedio, aut pro exhortatione, eo pacto, ut finitis exercitiorum diebus, illa omnia excusserit, quæ adolescentibus agenda, aut in quibus hi solent delinquere: *Primo,* quidem, in quantum sunt Christiani; *Secundo,* in quantum Filiifamilias; *Tertio,* in quantum studiosi; *Quarto,* in quantum Sodales B. Virginis. Examen hoc est longè utilissimum, in quo ad singula particularia descendi potest, incipiendo à tempore matutino usque ad Vesperum, suggerendo media fugiendi vitia, & eorum occasiones, præbendo remedia his, qui sunt lapsi, ostendendo methodum exercendi virtutes, sequendi inspirationes Divinas &c. atque ita communicando ipsis adjumenta pro omni Septimanâ, pro omni mense, pro omni anno, & alia hujusmodi. Intendat tantummodo Director enucleandis eorum, quos instruit, necessitatibus, Deúsque inspirabit ipsi, quod melius fuerit.

XXIII.

Hoc facto novum signum datur campanulâ, & deputatus dicit : *Audiamus devotè sacrum Missæ sacrificium, ut Deus det omnibus gratiam perseverandi, & proficiendi in exercitiis. Qui voluerit confiteri, & communicare, utriusque perficiendi hìc habebit commoditatem, intereà dum Sacerdos se præparat : ad memoratum finem dicemus Litanias de omnibus Sanctis,* dein legitur Missa.

XXIV.

Peractâ Missâ, is, cui incumbit cura chartarum pro meditationibus distribuendarum, eam distribuit, in qua continetur nova meditatio : is qui deputatus est ad dandum signum campanulâ, dat illud, & dicit : *In nomine Domini præparemus nos ad ultimam meditationem hujus temporis matutini.* Hoc facto Pater osculatur terram, recitat : *Veni Creator Spiritus*, ac dein : *Sub tuum præsidium.* Post hæc chartam meditationis in manu præferens, legit ejusdem titulum, commonstrat fructum, qui ex eâ capiendus est, utì indicatum est numero XI. De reliquo fiunt illa, quæ indicantur numero XII, & sequentibus, quæ non est necesse hìc repetere : insinuo solummodò, quòd in fine hujus meditationis dicantur quinque Pater & Ave, expansis in crucis modum brachiis, in honorem amaritudinis & tædii quod JESUS sustinuit in oratione in horto, pro impetrandâ gratiâ ne concipiant tædium in decursu exercitiorum, & Pater dicit : *Domine JESU Christe, qui in horto Gethsemani orans ad Patrem cœpisti pavere, tædere, & mœstus esse; sed in agoniâ positus prolixius orabas; te suppliciter oramus,*

per sudorem tuum, qui fuit, sicut guttæ sanguinis decurrentis in terram, ut adjuves imbecillitatem nostram, ne tædio orandi à Dæmone victi mereamur reprehendi, sicut reprehendisti dormientes Discipulos, ad quos dixisti, siccine unâ horâ non potuistis vigilare mecum in oratione? qui vivis & regnas in sæcula sæculorum. Amen.

XXV.

Peractâ hac meditatione, is, cui incumbit cura campanulæ, dicit : *Peracta sunt exercitia temporis hujus matutini; priusquam exeamus ex oratorio, quivis osculabitur terram, ac dein domum omnes concedent, conjuncti pro ædificatione, posito omni respectu humano, & adorato Venerabili Sacramento ad impetrandam ab ipso veniam defectuum hoc tempore matutino admissorum. Visitent deinde aram B. Virginis summâ cum modestiâ, dicendo :* Ave Maris stella, *sistendo nonnihil ad verba :* Monstra te esse matrem; *orando* : Sub tuum præsidium, *ad obtinendum donum perseverantiæ pro reliquo exercitiorum tempore, ne quis fastidio occupetur, sinatve se vinci à vano prætextu occupationum transigendarum. Visitent etiam omnes simul bono ordine & cum modestia ad eundem finem Altare S. Ignatii. Silentium observetur in egressu Ecclesiæ, aspersaque aquâ benedictâ, recta domum tendant, non hærendo in plateis, aut rebus curiosis intendendo, aut fabulas miscendo. Conferant se ad templum domui suæ proximè vicinum, visiténtque breviter Venerabile Sacramentum. In ingressu domûs dicant unum :* Angeli Dei *ad genium suum tutelarem, unumque :* Pater, *in honorem Patroni nominis sui, aut alterius*

sancti Patroni magis dilecti, ad obtinendam gratiam bene transigendi tempus illud, quo domi manebunt. Quivis recipiat se in cubiculum suum, aut in locum quem poterit nancisci, domi maximè semotum annotétque usque ad tempus prandii habita lumina, factaque proposita in oratione hoc tempore matutino, ad habendam materiam pro instituenda hodie conferentia Spirituali. Recitet horas de B. Virgine, faciatque examen generale conscientiæ. In prandio omnes memores sint modestiæ, sobrietatis, & silentii, quantum fieri poterit, servandi. Si tempus superfuerit; relegat quivis chartas meditationum tempore matutino peractarum, aut alium quendam devotum librum; caput unum è Thomâ à Kempis, aut aliud simile. Redeant hora N. N. Et quivis in puncto adsit, ne expectari ipsum sit necesse. Visitet Sanctissimum Sacramentum in Ecclesia, priusquam revertatur, referat chartas meditationum peractarum, quas domum permittitur conferre, tùm ut relegere, tùm ut prælegere possit aliis, si fieri potuerit, aut domi legendas dare, pro Spirituali ipsorum utilitate. Si indiguerit, capiat quietem aliquam, priusquam revertatur. Quivis amore Dei & B. Virginis, sit accuratus in rerum à me enunciatarum observantia. Congregatio, de quâ hìc loquor, habet parvas quasdam arculas sive custodias, in quibus seorsim, & accuratè asservantur hæ, atque aliæ informationes, quæ cuilibet adolescenti distribuuntur, plurimúmque conferunt ad conservandam minutiarum harum memoriam, quæ interim minutiæ anima sunt exercitiorum, serviúntque ad fovendam Spiritûs recollectionem.

XXVI.

Post factam rerum harum annuntiationem Pater se

disponit ad dandam cum Crucifixo benedictionem, breve, plenúmque affectu verbum unum, aut alterum, prout aptum judicaverit, proferendo, ac deinde Deum orat pro dono perseverantiæ per orationem illam S. Matris Ecclesiæ sequentem : *Da nobis, quæsumus, Domine perseverantem in tua voluntate famulatum, ut in diebus nostris & merito, & numero populus tibi serviens augeatur, per Christum Dominum nostrum.* Dat benedictionem, dicendo : *Benedicat vos omnipotens Deus Pater, & Filius, & Spiritus sanctus, Amen.* Et immediatè post subjungit : *Osculabuntur Christi vulnera, bini & bini, ante januam. Quivis accedat magna cum modestia ad solvendum hoc Redemptori suo tributum; abstineant à nugis. Prout quivis januæ fuerit vicinior, ita exeat; qui verò hic permansuri sunt, eant ad decantandum* Miserere *respondendo, ad impetrandam veniam defectuum hoc manè admissorum, præcipuè pro illo, qui est magis tepidus, difficilis, ac negligens; magisque pronus ad defectum hodie committendum, ut Deus cor illius velit tangere, accendere, & defectum impedire.* Hoc dicto quatuor ultimi in exitu ad osculanda vulnera Christi intonant : *Miserere.*

XXVII.

Pater exit ex oratorio cum Sacerdotibus, stantibus ad portam; iis nempe, qui sunt deputati tùm ad dandum signum campanulâ, tùm ad distribuendas chartas, & cum adolescente uno aut altero magis modesto, qui pergunt post Patrem coram aliis genuflexis. Pater flectit, crucifixum ferens exaltatum intervallo aliquo à portâ, ne strepitus fiat, aut confusio, crucifixum autem tenet eo modo, ut adolescentes commodè possint

sacratissima Christi vulnera osculari ; affectuosâ & devotâ voce repetit hæc verba : *Amore JESU & MARIÆ, animæque vestræ salutis servate* CONSTANTIAM, MODESTIAM, & SILENTIUM *in plateâ*, ÆDIFICATIONEM *in Ecclesiâ, & domi,* EXACTITUDINEM *in revertendo horâ N. N.* Verba hæc tamdiu repetit, donec omnes sacra vulnera osculati fuerint. Unum, aut duos Sacerdotes aliosve deputat, qui ad Ecclesiam illos conducant, ipséque finitâ hâc functione, pergit eodem.

XXVIII.

A prandio eundem tenorem in omnibus servat, quem manè, nec in quoquam aliquid variatur, nisi in duobus punctis : *Primo,* is qui signum dat campanulâ, ubi manè annunciavit recitationem Matutini cum Laudibus, & officio de Spiritu sancto, à prandio sequentem facit allocutionem : *Recitantur Vesperæ* & *Completorium de B. Virgine cum officio de sancta Cruce,* & *Stabat Mater dolorosa.* Reflectâtque, casu quo pro omnibus his peragendis tempus non suppeteret, ne annunciet facienda, quæ fieri non possunt, juxta id, quod visum fuerit Patri Directori. *Secundo,* ubi manè annunciata fuit Missæ auditio post examen de consuetâ vivendi normâ, à prandio annunciatur conferentia Spiritualis per hæc verba : *Modò fiet conferentia Spiritualis ad mediam horam, in qua quivis proponet sensum aliquem Spiritualem de rebus, quas meditatus est hoc matutino tempore, vel hodie, idque cum omni simplicitate, pro communi omnium profectu, pro ut à Patre interrogatus fuerit.*

Utilis est hujusmodi conferentia, potéstque institui modo sequenti : *Primo,* Pater potest interrogare unum

post alterum, ut referat aliquid de rebus illis, quæ in animo ejus fecerunt impressionem; ipse verò paraphrasin aliquam poterit addere. *Secundo*, poterit quæstionem aliquam proponere resolvendam : Ex. gr. quæ industria adhiberi possit pro evitendâ malâ societate? quodnam motivum videatur efficacius ad persuadendam confessionem, atque frequentem communionem ? &c. Sub finem etiam conferentiæ alicujus poterit proponere capita, in sequente conferentiâ excutienda : Ex. gr. optarem, ut in crastinâ conferentiâ ad sequentia puncta mihi respondeatur, quæ rogo amore JESU omnes, ut considerare velint : qualem se debeat adolescens præbere in conversatione ? quomodo debeat se subtrahere inhonestis Spectaculis, ludis, & similibus ? quomodo omni die possit tempus aliquod destinari pro oratione mentali ? quomodo possit quis juvare animam periclitantis alicujus socii ? quomodo vincendi respectus humani ? Hoc pacto adolescentes meliùs, quia præmeditatè, respondere poterunt. Tria autem moneo. *Primum :* ut instituatur conferentia de rebus horum, qui faciunt exercitia, propriis : conducétque ad hoc, si Pater seriò profectui ipsorum se applicaverit, eáque, quæ ex eorum sunt profectu, bene consideraverit. *Secundum :* ut nunquam quæstio, aut loquendi modus ita procedat, ut ad particularem præsentium defectum alludat; sic enim transiret in satyram vitiosissimam, spectantem personas particulares, nec doctrinam proferret moralem, quæ illud enunciat, quod est proprium conditioni in communi auscultantium, éstque utilissima : siquidem illud proponit, quod ut plurimùm hujusmodi auditorum conditioni obtingit, & quod quivis sibi ipsi coram Deo diceret : unde doctrinam hanc non socio, sed sibi ipsì applicat. *Tertium :* ita formet interrogationem, ut interrogatus facilè queat respondere, nec confusionem suscipiat; ex quo

eodem fine curare debet, ut initium faciat à quopiam, de quo certus sit, quod justum responsum sit redditurus; quod si autem præsens quis foret, de quo contrarium ominaretur, aut hunc non interroget, aut ad bene respondendum illum manuducat. Idque eam ob causam, quia opus tam utile non procedit destitutum debito decoro, quod omni profectò cum studio in hâc atque aliis communitatibus convenit procurare.

XXIX.

Finitâ conferentiâ annuntiatur recitatio Litaniarum B. Virginis ab eo, qui est deputatus ad dandum campanulâ signum, dicendo : *Recitabimus Litanias de B. Virgine pro felici exercitiorum progressu*, ac De profundis *pro animabus in purgatorio detentis.* Deinde annuntiatur nova meditatio, ac proceditur, ùt dictum numero XXV.

XXX.

Dum ultima meditatio Vespertina finitur, Pater ad pedes Crucifixi solet breviter repetere ea, quæ dicta sunt in meditationibus hujus diei, dicendo Ex. Gr. Domine, hodie consideravimus in primâ meditatione &c. Fecimúsque propositum &c. In secundâ &c. Quòd si hoc breviter & cum affectu fiat, fructuosa est talis repetitio ? Recitatur deîn *Miserere* expansis in crucis modum brachiis, uti suprà dictum.

XXXI.

Finitâ ultimâ meditatione (quæ est illa, quæ succedit conferentiæ, respondens meditationi matutinæ

post Missam, supposito quod peracta sit lectio Spiritualis, atque Examen de consueta vivendi formâ) dicit in hæc verba : *Finita est (Prima, secunda, tertia, aut qualiscunque fuerit) dies exercitiorum spiritualium. Priusquam ex hoc loco egrediamur, quivis reverenter terram osculetur, conferat se ad Ecclesiam, atque omnes conjunctim, pro communi ædificatione, bono ordine visitent Venerabile Sacramentum, recitentque :* Te Deum, *in gratiarum actionem pro acceptâ occasione diem hunc Deo, atque animæ propriæ consecrandi. Eodem bono ordine visitent altare B. Virginis, dicendo :* Ave Maris Stella & Sub tuum præsidium, *pro obtinendâ perseverantiâ, similiter altare S. Ignatii; exeant cum modestiâ & silentio ex Ecclesiâ, aquâ benedictâ aspersi, recta pergant domum, non hœrendo in platea, aut rebus curiosis intendendo, aut fabulas miscendo; conferant se ad templum domui suæ proximè vicinum, petantque à Christo benedictionem pro hac nocte. In ingressu domûs dicant unum* Angele Dei *ad genium suum tutelarem, unumque* Pater *in honorem Patroni nominis sui, aut alterius sancti Patroni, magis dilecti, ad obtinendam gratiam bene transigendi tempus illud, quo domi manebunt, annotentque habita lumina, factaque proposita in meditationibus hodiernis : relegant chartas meditationum; tempus aliquod impendant examini pro confessione generali, recitent Rosarium cum domesticis, verùm cum devotione. Si tempus superfuerit, dicant Officium pro defunctis, in cœna omnes memores sint modestiæ, sobrietatis, & silentii, quantum fieri poterit, servandi. Priusquam cubitum concedant, peragant examen conscientiæ; &, si commodum, utantur disciplinâ. Cùm ad quietem se conferunt, piam quan-*

dam cogitationem mente versent, faciant que propositum manè tempestivè è lecto consurgendi; dum noctu evigilant, proferant orationem aliquam jaculatoriam, Ex. Gr. In manus tuas, Domine commendo Spiritum meum. *Manè sint assidui in surgendo, primasque ad Deum cogitationes dirigant;* &, *si quidem tempus permiserit, dicant septem Psalmos pœnitentiales. Veniant tempestivè horâ N. N. ut ipsos expectari non sit necesse : referantur chartæ hodie usurpatæ. Servent silentium* & *modestiam in accessu;* & *priùs quàm huc accedant, visitent in Ecclesia Venerabile Sacramentum; dum autem huc intraverint, osculentur terram, exerceant actum aliquem humilitatis, attendant in silentio, aut sedentes, aut flexis genibus orantes, circa tempus incipiendi. Post paululum binis* & *binis ante januam exhibebuntur sacra vulnera crucifixi, ea methodo, quæ hoc manè servata fuit. Quivis amore JESU* & *MARIÆ memorata observet, ut exercitia cum fervore, fructu,* & *decentiâ peragantur, unde ædificatio in proximum redundet.*

XXXII.

Quibus dictis, Pater se disponit ad dandam benedictionem cum Crucifixo, cæteraque peraguntur, quæ dicta numero XXVI, & XXVII.

XXXIII.

Hæc forma servatur omni die, subindeque (dum Patri ità videtur) cum omni decentiâ ac devotione fit disciplina, modò à paucis, modò à pluribus, prout suaserint circumstantiæ; & alia hoc tempore peraguntur,

qualia modò suggeruntur à Directore, modò dictantur à privata cujusque pietate. Nonnulli defectus suos in chartâ descriptos attulerunt, ut legerentur publicè, eorumque arguerentur; quorum postulatis modò Pater annuebat, modò contraibat. Nonnulli meditationem peregerunt expansis in crucis modum brachiis, alii funè appenso ad collum, calvariâ manui infertâ pro majore sui confusione, ac humiliatione. Serviunt hæc ad ædificationem sociorum, & ad obtinendam intellectûs illuminationem, tenerumque voluntatis affectum.

XXXIV.

Dum à pœnitentibus petuntur pœnitentiæ pro defectibus, quorum adolescentes se accusant, capit hinc Director occasionem defectum aliquem particularem non tantùm carpendi & detestandi, sed & suggerendi media compendiosa illum vitandi & oppositam virtutem exercendi. Quin & subinde imponit ipse pœnitentias pro defectu, licèt is, qui desiderat pœnitentiam, de eo se non accusaverit, in quem tamen pronum est ipsum incidisse, V. G. pro mendaciis in genere, pro omnibus respectibus humanis, pro neglecta debita reverentia in Ecclesia &c. Ubi moneo, ut mentio tantùm fiat de defectibus propriis ipsorum conditionis, deque ejusmodi, qui non valeant inhonestas species excitare. Quem in finem non nominanda peccata sanctæ puritati repugnantia, nisi terminis, dum necesse fuerit, tantùm generalissimis. Director, qui hac industriâ prudenter usus fuerit, poterit per decursum exercitiorum defectus, exercitantium proprios, suavi modo corrigere; utì & antidota ad eosdem cavendos præscribere, modumque virtutes oppositas exercendi insinuare : poterit hac occasione commendare adolescentibus modestiam, obe-

dientiam erga superiores, devotionem, frequentiam Sacramentorum, seriam ad studia animi applicationem, fugam lusûs, malorum sociorum, & quid non ?

XXXV.

Ultimo exercitiorum die (sive hi ad tres, sive ad octo, sive ad decem dies limitati fuerint) is, qui signum dat campanulâ, in modum sequentem dicit : *Cùm hæc sit ultima vespera exercitiorum Spiritualium, præter ea, quæ reliquis diebus sunt commendata, commendatur singulis, ut omnes & singuli cras in hoc loco ad sacram Synaxin accedant : rogantur omnes, ut secum adferant libellum, in quo sensus pios factaque proposita descripserunt, ut eadem in sacro missæ sacrificio Altissimo possint præsentare, uti & libros hic acceptos & paginas meditationum.* Porrò destinatus ad distribuendas paginas, Sacerdos distribuit hoc tempore illam, quæ inscribitur PRAXIS pro ultima die, continetque industrias aliquas ad conceptum fervorem conservandum idoneas : deinde modo consueto dimittuntur; chartamque hanc legendam, domum secum conferunt.

XXXVI.

Manè altero tolluntur ex oratorio illa, quæ spirant aliquid horroris; Crucifixus tantùm remanet, & aperiuntur fenestræ; sub auroram fit meditatio more consueto. Quâ absolutâ, Pater considens, sedentibus etiam reliquis legit chartas à quolibet allatas; nulloque nominato, altâ voce legit pios sensus, factaque proposita; prout sua ipsi prudentia dictaverit. Post hæc recitatur officium sancti Spiritûs, ad obtinendam gratiam exe-

quendi facta proposita; postea Pater legit memoratam supra PRAXIN pro ultima die; exhortatur omnes, ut tempore Sacræ missæ & communionis proposita sua Deo offerant, dicitur missa, & fit communio. Exinde Pater colloquium aliquod pro gratiarum actione ad Deum instituit, eo modo atque affectu, qui ipsi videbitur aptissimus; quo peracto, aptam judicio suo habet exhortationem; distribuit cuilibet sententiam aliquam ex sacra Scriptura, qualem sors tulerit; adjungit aliquam admonitionem; admonet Ex. gr. ut veritatem aliquam Christianam quotidie meditentur. Rogat, ut assidui sint in frequentandis Sacramentis, in recitando rosario & officio Beatæ Virginis, commendat pietatem erga Christum patientem, animásque in piacularibus flammis detentas; hortatúrque, ut curent se adscribendos Congregationi alicui dictæ à pœnitentia. Denique tono devoto, sed interim alacri, canitur *Te Deum laudamus*. Præbentur Sacra Crucifixi vulnera in oratorio osculanda, & director cum eodem impertitur benedictionem; commendátque, ut reliquum diei tempus in Devotionis exercitia insumatur, atque Ecclesia aliqua Divæ Virginis cultu singulariter celebrata frequentetur; ut domi, in scholis, in Sodalitatibus, in omni denique sua conversatione specimen præbeant, quod exercitia Spiritualia obiverint. Inculcat omnibus potissimùm, ut ab omni verborum indecentia sese abstineant; demum unà omnes cum Patre se conferunt ad Ecclesiam, visitaturi Venerabile Sacramentum, altare Beatæ Virginis, & sancti Ignatii. Cum modestia & silentio omnes egrediuntur, peractáque censentur exercitia : nec omittet insinuare, ut dum vita superfuerit, insequente etiam anno exercitia velint obire.

XXXVII.

Hìc est elenchus rerum usitatarum : interea diffiteri non possum, quòd & multæ aliæ occurrant devotiones, quas circumstantiæ suggerunt, ac Spiritus Sanctus non minùs Directori, quàm adolescentibus inspirat.

XXXVIII.

Congregatio, de qua hucusque mihi sermo fuit, locum habet exercitiis Spiritualibus destinatum; qui opportunitatem ipsis præbet eadem obeundi, non solùm diebus quadragesimalibus, sed etiam antecineralibus, atque alio quovis tempore : cujusmodi esset, dum aliqui statum vellent amplecti religiosum, ut veritatibus æternis per dies aliquot meditandis ad Religionis Tyrocinium se præparent; aut dum quidam majus aliquod officium in congregatione sunt adepti, ut eidem meliùs præesse norint; aut dum alii se disponunt ad gradum in facultate aliqua suscipiendum; aut verò dum ad præsbyterium se sunt præparaturi; aut dum longum iter sunt ingressuri, vel in patriam redeundi gratiâ, aut cujuscunque demum negotii conficiendi causà.

XXXIX.

Adest, & assistit illis semper Pater Congregationis, neque unquam à congregationis illius oratorio abscedere consuevit : hinc expeditus semper est ad excipiendas confessiones ipsorum generales (quæ amplus sunt horum exercitiorum fructus) paratus & ad omnem nutum; sique ipsi tempore exercitiorum non possent negotium illud expedire, datur ipsis commoditas, eisdem etiam absolutis, illud peragendi. Atque ita nulla etiam

ab ipsis directio desiderari potest pro necessitatibus eorum sive quoad orationem, sive quoad solutionem dubiorum, atque alia istiusmodi; cumque Pater semper sit præsens, non est verosimile, quod quid malè ordinatum sit tentandum : cui ut occurratur, quemadmodum ipse in ingressu ad memoratum locum omnes prævenit, curaturus, ut omnia sint disposita, priùsquàm adolescentes illuc accedant, (ne occasio præbeatur distractionibus, & turbationi recollectionis) ita ipse in exitu est ultimus.

XL.

Experientia docuit, quòd, quò major est (certos tamen intra limites) exercitantium numerus, tantò & major evadat fervor; rerum quodque fructuosarum varietas tædium omne atque fastidium propulset; etenim dum juventus tota die occupatur, & verè, ac re ipsa nec solùm ad speciem exercitia peragit, dum intellectum perinde veritatibus æternis convincit, ac voluntatem affectibus ad opus ipsum inducit, non est locus extraneis cogitationibus, & vix reperitur, qui tædio afficiatur, prout experientia commonstravit. Expedit etiam, ut cuique charta meditationis tradatur, in quam dum oculi figuntur, intellectus etiam continetur, atque ita attentio non distrahitur, & somnus evitatur : & quanquam alius hinc fructus non esset eliciendus, consequitur tamen ille, quòd, dum sæpius à quolibet meditatio percurritur, partim dum Pater illam explicat in oratorio, partim dum adolescentes meditantur, partim dum domi meditatio relegitur, quivis facillimè animo illam imprimat.

XLI.

Meditationes, quarum paginæ cuilibet distribuuntur,

sunt adaptatæ sacræ solitudini, faciles, & Adolescentum profectui accommodatæ, nec nimiùm prolixæ, ne fatigentur animi; nec nimis succinctæ, ne per defectum, meditationes evadant steriles & aridæ. Et sunt plenæ veritatibus Christianis, mixtis affectibus. Præludia proponuntur à Patre, prout ipsi utile videtur.

XLII.

Placet hic mihi insinuare, quòd in traditione exercitiorum Spiritualium multis simul congregatis facienda, personæ multæ possint occupari : poterit una adhiberi ad distribuendas meditationes; altera ad prælegendam Lectionem Spiritualem; alia dispertiendis pœnitentiæ instrumentis occupari; alia etiam excipiendis simul confessionibus. Quod notandum existimavi, ne quis ab exhibenda hac proximo suo charitate, timore nimiæ fatigationis se subtrahat. Verum interim est, quod sive plures, sive unicus solus sit occupandus, à prudentia illius qui operam suam navat, multum dependeat, quodque ad hoc requirantur personæ, quæ ejusdem sint animi atque affectûs, uno corde ad Dei gloriam conspirantes.

XLIII.

Animadverto etiam, quòd quanquam utile magnopere sit, quemvis chartam meditationis oculis habere obversantem (id quod ideæ S. Ignatii est conforme), si tamen commoditas ista haberi nequeat, exercitia propterea non sint intermittenda; potest defectus iste suppleri voce; maximè si exercitiorum Director assistere voluerit modo illo, quem servari posse ostendi numero XIV.

XLIV.

Subinde hi, qui libros habuerant non satis castos, attulerunt eos, Vulcano tradendos, quorum dum numerus aliquis excrevit, publica illorum combustio multam excitavit devotionem inter cantum hymnorum & psalmorum facta : idem est factum, dum chartæ lusoriæ atque aleæ adductæ fuerunt.

XLV.

Nonnunquam distributus est libellus aliquis, quo continebantur ea, quæ tempore exercitiorum tractantur : multus hinc fructus extitit, siquidem ea quæ peragenda sunt, scripto edocti, faciliùs ea memoriâ tenebant.

XLVI.

Similis ordo utilis etiam esset futurus, si cum aliis communitatibus sæcularibus, licèt non forent illæ ex adolescentibus compositæ, servaretur, quæ in eodem loco, sive in Ecclesia, sive in oratorio, sive in conclavi, aut intra civitatem aut foris in prædio collectæ fuerint : nec aliud requireretur, quàm ut variarentur reflexiones, adducendo eas, quæ propriæ forent statui eorum, qui exercitia obeunt, ex. gr. Sacerdotum, si Sacerdotes; Nobilium, si nobiles; Mercatorum, si mercatores; atque idem dicendum de aliis; atque in hoc, ut personis exercitia obeuntibus apta director dictet, maximè consistit illius Magisterium & perfectio; quæ quemadmodum non in omnibus juxta perfectionem reperitur, ita magnoperè communis est Patribus Soc. JESU, siquidem exercitia Spiritualia sancti Ignatii vocationis ipsorum sunt propria.

XLVII.

Crederem, quòd meditationibus, aliisque in hoc Solitudinis Spiritualis opusculo præmonstratis quæcunque communitas etiam rudium & idiotarum absque alterius libri præsidio posset occupari; dummodo meditationes tono devoto, aptaque voce prælegerentur, pausam isthic faciendo, ubi talem faciendam director judicaret, addendo hinc inde reculam aliquam his, qui meditaturi cum ipso sunt, propriam. Posset etiam pro hoc casu meditationem unam aut alteram ex hìc adductis adhibere pro lectione Spirituali; utì & paginas, in quibus habentur considerationes; interea sicuti is, qui prudens est, id quod hìc insinuo per se ipsum intelliget; ita is, qui in hoc puncto deficit, non intelliget etiam, quantacunque à me fuerit adhibita explicatio.

INSTRUCTION

Pour celui qui, dans le temps des Exercices Spirituels, est Directeur de Communautés (1) *renfermant des personnes inhabituées à faire ces Exercices.*

Je parle ici de deux genres de communautés : les unes se composent d'hommes vivant ensemble et ayant leurs cellules dans la même maison, comme sont les Séminaristes, les Pensionnaires, les Religieux et semblables. Les autres se composent de personnes se réunissant seulement dans le même endroit, par exemple dans le même oratoire, la même salle, la même église, et qui ensuite retournent dans leurs propres maisons, quand elles ont passé le tems convenable et prescrit aux Exerices spirituels. Dans quelques parties de ces Exercices, le Directeur peut employer pour ces deux espèces de communautés, la même méthode; dans quelques autres, il peut et il doit la varier. D'après ce que je vais dire, le Directeur (pour lequel j'écris) verra facilement ce qui peut être commun à l'une et à l'autre, et ce qui est approprié à chacune.

Il faut un soin particulier pour diriger avec fruit, dans les Exercices spirituels, les membres des communautés dont nous parlons, et parce que la nouveauté de l'œuvre embarrasse leur jugement et ne leur permet pas de s'en faire une idée saine; et aussi parce que, au cours même des Exercices, ils peuvent éprouver

(1) Le traducteur emploie le mot Communauté au sens du mot latin : réunion, groupe. — *Note de l'éditeur.*

des ennuis, des déplaisirs, et s'ils s'y abandonnent, il est à craindre qu'ils ne perdent ce fruit pour lequel ils s'étaient retirés avec Dieu. Celui qui les préside comme Directeur, doit veiller à ce que le démon ne triomphe pas d'eux. En conséquence :

Premièrement. Il recommandera avec le plus grand zèle et le soin le plus grand, chaque jour, à Dieu les personnes qui lui sont confiées. Avant de se livrer à cette œuvre sainte, il recourra à son aide, et par les prières et par les pénitences.

Il faut ensuite qu'il se soit procuré, qu'il ait examiné, qu'il ait médité même les points et les autres Exercices qu'il devra leur prescrire, en sorte qu'ils soient pour ainsi dire, machés et digérés dans ses instructions et qu'ils ne soient plus pour les retraitans qu'un lait facile et doux. Qu'il pense que c'est à lui que s'adresse ce qui fut prédit de S. Jean-Baptiste : *Præibis ante faciem Domini parare Vias ejus, ad dandam scientiam salutis plebi ejus, in remissionem peccatorum.*

Secondement. Que quelques jours, et s'il se peut une semaine avant l'ouverture de la retraite, il instruise les futurs Exercitans de ce que sont les exercices, et surtout de ce qu'est la méditation et de la manière de la faire. Il pourra s'aider (s'il n'a rien de mieux) de ce que contient la première partie de cet ouvrage (1); et, pour cela, leur en faire lecture.

Troisièmement. Qu'il ait soin d'avoir, sur une feuille séparée, chaque méditation, de manière à pouvoir la donner isolément à la personne qui doit s'en servir, et cela parce que tant qu'elle n'aura pas d'autre feuille, le

(1) Cette première Partie explique brièvement ce que sont les Exercices, comment on fait la méditation, et donne l'horaire. — *Note du P. W.*

Directeur sera certain qu'elle s'y renfermera, sans s'occuper de matière étrangère; car si elle en avait plusieurs, il y aurait à craindre qu'en les parcourant toutes à la fois, elle ne donnât à aucune l'attention nécessaire.

Quatrièmement. Qu'il apporte la plus grande sollicitude à occuper les Exercitans, et qu'il se persuade bien que l'unique moyen de leur éviter l'ennui de la solitude, est de les appliquer à des exercices méthodiques, variés et utiles en conséquence.

Cinquièmement. Qu'il fasse observer exactement la distribution des heures, et qu'il en donne à chacun une copie, indépendamment de celle qu'il fera afficher en public.

Sixièmement. Que, s'il le peut, il donne, avec la sonnette, le signal de chaque occupation nouvelle.

Septièmement. Qu'il explique avec soin les méditations et qu'il s'étudie à en faciliter l'usage; qu'il en use de même pour les autres choses, en indiquant la manière de procéder en chacune; et qu'il soit bien convaincu qu'aucun soin n'est superflu avec de telles communautés.

Huitièmement. Qu'il fasse en sorte que le lieu où se réunissent les Exercitans pour la méditation, (s'il ne sert pas à autre chose), soit orné de manière à inspirer la dévotion. Qu'il ait soin qu'il s'y trouve un crucifix; que les fenêtres soient clôses, que le lieu de réunion ne soit éclairé que par des cierges, et s'il se peut, par des lampes, parce que cela inspire le recueillement dont le Directeur doit connaître le prix.

Neuvièmement. Si la Communauté à laquelle il fera faire les Exercices habite la même maison, et que chaque personne y aît sa cellule, on leur expliquera à toutes ensemble la Méditation; puis on les renverra chez

elles : là elles liront la méditation dont elles auront reçu la feuille, et quand elles entendront le signal de le faire, elles la feront dans cette même chambre.

Dixièmement. Si la Communauté se trouve telle que je viens de le dire, que le Directeur se tienne dans un endroit où il puisse être à la portée de chacun des Exercitans, de manière à ce qu'ils puissent promptement recourir à lui dans leurs doutes et ne pas s'inquiéter, se refroidir et négliger quelques-unes des choses prescrites, faute d'y être dirigés. C'est là que doit briller sa charité; il doit trouver du plaisir à se sacrifier tout entier pour leur avancement spirituel; c'est le but qu'il doit poursuivre avec tout le soin, avec toute la patience dont nous avons déjà parlé.

Onzièmement. Dans un pareil état de choses, que le Directeur visite chacun des Exercitans dans sa cellule, au moins une fois, si ce n'est deux, par jour; encourageant particulièrement l'Exercitant à lui ouvrir sa conscience, en l'interrogeant sur ses doutes. Qu'il lui dise d'être courageux, qu'il l'exhorte à se donner à Dieu et à vaincre ses passions.

Douzièmement. Les membres de ces Communautés se réuniront quatre fois par jour, pour prendre (c'est-à-dire pour écouter) les points de la méditation; ces points leur seront donnés par le Directeur, et cela pour qu'ils soient dirigés dans les Exercices avec moins de fatigue et avec plus de profit. Voyez la première distribution des heures placée dans la première partie, page (1) : elle s'applique à ces sortes de personnes.

Treizièmement. Que le Directeur donne l'explication de la méditation avec une certaine ampleur, et

(1) Cet horaire est reproduit à la fin de la première partie de ce document, p. 24. — *Note du P. W.*

qu'après les avoir expliquées, il la réduise brièvement à quelques points. Avant que de prescrire une nouvelle méditation, il serait bon de faire, dans un colloque avec Dieu, la récapitulation de la précédente; cela en fortifiera l'impression, ce sera comme une répétition.

Quatorzièmement. Si les règles de la Communauté veulent que le Directeur s'entretienne avec les Exercitans dans une sainte récréation, après le dîner et après le souper, qu'il ait soin que ce tems soit employé utilement et sans dissipation. Il pourrait le passer en faisant, s'il le croit utile, la conférence, comme on le dira en son lieu, ou en racontant quelqu'histoire intéressante, qui fasse estimer quelque vertu, ou qui fasse détester quelque vice ou encore quelque défaut, pourvu que cette histoire n'ait rien qui blesse la morale. Il pourrait aussi traiter de ce qui se rapporte à l'état des Exercitans; leur inspirer les bonnes maximes et les préceptes d'une vie chrétienne. Il parcourra les actions de chaque jour, de chaque mois, de chaque année; il leur montrera comment ils doivent se comporter dans telles ou telles occasions, leur indiquera les pratiques dévotes qu'ils ont à adopter pour leur avancement spirituel, ce qu'ils doivent fuir, comme les jeux, les mauvaises compagnies, les théâtres immodestes. Outre que cette manière d'employer le tems de la récréation est très utile, elle est encore très agréable et peut donner ouverture à beaucoup de considérations profitables, tantôt sur un sujet, tantôt sur un autre; en sorte qu'à la fin des Exercices on leur eût indiqué ce qu'ils doivent fuir ou ce qu'ils doivent embrasser. Je dois pourtant l'engager à conformer ses allocutions aux méditations dont il occupera alors les Exercitans. Si elles excitent à la componction, comme celles de la première semaine, que le

Directeur se garde de dire des choses gaies, qu'il se garde plus encore d'en dire qui fassent rire et cela, pour ne pas perdre le fruit qui peut, avec la grâce de Dieu, naître de ces circonstances.

Quinzièmement. Le soir qui précédera immédiatement le premier jour des Exercices, le Directeur réunira tous ceux qui veulent s'y livrer et, tous, à genoux, ils diront ensemble le *Veni Creator Spiritus;* ils s'asseoiront ensuite et le Directeur leur dira, avec affection, ces belles paroles de S. Pierre Chrysologue : *Dedimus corpori annum; demus animæ dies : impendimus tempus nobis; deputemus tempus authori; vivamus Deo paululùm, qui sæculo viximus totum, seponamus domesticas curas.* (Chrys. serm. 12).

Qu'il discoure brièvement sur l'œuvre qu'ils ont à entreprendre, selon que le lui dicteront sa prudence et son zèle; cela fait, si c'est possible et facile, ils visiteront ensemble le Très-Saint-Sacrement ou une autre chapelle dévote, et iront se reposer en pensant à Dieu. On ne donne pas le sujet de la méditation le soir à ces sortes de Communauté; on a préféré leur donner les points immédiatement avant l'heure où elles doivent faire la méditation, parce que, s'agissant de personnes sans expérience, elles se les rappelleront plus facilement. C'est pourquoi :

Seizièmement. Le matin, dès qu'elles seront levées, elles feront les prières vocales ordinaires, après lesquelles elles se réuniront dans un endroit séparé, s'y mettront à genoux, et le Directeur entonnera le *Veni Creator Spiritus* et il répétera l'exhortation placée plus haut : *Dedimus corpori annum,* etc. Il dira avec grande affection ces dévotes paroles, puis, après avoir baisé la terre, il expliquera la méditation; ensuite, chacun des Exercitans, après avoir reçu la feuille qui la contient, retournera dans sa cellule. Le

Directeur fera annoncer par un coup de sonnette qu'on doit la lire pendant un quart d'heure; ensuite, un autre coup de sonnette annoncera l'ouverture de la méditation; un troisième coup indiquera la fin. Ainsi donc, le coup de sonnette règlera tous les exercices : la prière, la lecture, les examens, etc. Le Directeur expliquera chaque méditation immédiatement avant que de la faire faire aux personnes dont nous parlons.

Dix-septièmement. J'exposerai ici en quoi consiste le fruit à tirer des méditations et comment le Directeur peut aider à l'obtenir des personnes qu'il dirige dans les Exercices. Donc, pour que le Directeur puisse instruire chaque commençant si parfaitement qu'il puisse profiter des méditations, je lui dis : Ce fruit consiste en ce que, par suite des vérités qu'on lui donne à méditer, celui qu'on a instruit fasse deux choses :

L'une, qu'il se persuade, avec l'INTELLIGENCE, ou qu'il doit renoncer à quelqu'habitude qui déplaît à Dieu et qui nuit à son âme, ou qu'il doit embrasser quelqu'autre, qui soit agréable au premier et utile à la seconde.

L'autre, de se résoudre, avec une VOLONTÉ efficace, d'exécuter avec le secours de Dieu, ce dont il se sera convaincu. C'est pourquoi, le Directeur (et à son défaut, celui qui sera son propre directeur à soi-même), avant que d'expliquer ce qu'est la méditation, lui proposera le cas particulier qu'il désirera lui persuader et l'amener à embrasser. Pour me borner aux choses générales et pour m'expliquer par un exemple pris dans l'une des méditations que renferme cet ouvrage, je prends la méditation fondamentale et je dis au Directeur, relativement à cette méditation : avant que de l'expliquer, parlez ainsi à votre exercitant : *Vous*

*ordonnerez à deux fins la méditation fondamentale : l'une à vous persuader avec l'*INTELLIGENCE, *que vous devez abandonner les mauvaises compagnies; l'autre à vous résoudre avec la* VOLONTÉ, *de les abandonner*. Puis, en lui expliquant les vérités contenues en chaque point, il les appliquera à son besoin; il lui montrera, il lui prouvera qu'il résulte de ces vérités qu'il doit se persuader ce dont il est question et se résoudre à le mettre en pratique.

Les vérités contenues dans cette méditation (premier point), sont que l'homme est créé : pour aimer, pour louer, pour servir son Dieu dans cette vie et pour en jouir éternellement dans l'autre. Pour approprier ces vérités au cas mentionné et pour aider son commençant à se persuader qu'il doit éviter les mauvaises compagnies, un bon Directeur pourrait lui dire : *Ne voyez-vous pas qu'en fréquentant les mauvaises compagnies, vous n'aimez pas Dieu, vous ne le louez pas, vous ne le servez pas? Vous ne l'aimez pas, car vous fréquentez ses ennemis; vous ne le louez pas, car vous passez votre vie avec eux, en discours qui l'offensent; vous ne le servez pas, puisque vous contrevenez à ses volontés, en vous permettant avec eux, ou à leur occasion, ce qu'il défend; ainsi en fréquentant ces sortes de personnes, vous n'opérez pas selon la fin pour laquelle Dieu vous créa, et vous allez contre elle.*

Ensuite, pour l'aider à se résoudre à les quitter, il pourrait ajouter : *A la persuasion où vous a conduit votre intelligence, que vous devez vous détacher des mauvaises compagnies, ajoutez, avec la volonté, la résolution de vous en détacher. Pour cela :* 1° *Repentez-vous, gémissez de cette fréquentation.* 2° *Proposez-vous de la rompre.* 3° *Dans le colloque*

de la méditation, priez Dieu, la Sainte Vierge, les Saints de vous donner la force d'exécuter votre bon propos. 4° *Fortifiez-vous encore, en faisant, par exemple, à cette fin, une communion, une aumône; en vous imposant une discipline, etc. ou en portant le cilice, en jeûnant, en visitant une église, etc.* 5° *Si ces compagnies viennent vous trouver, dites du fond du cœur à Jésus-Christ : Aidez-moi, Seigneur, à me refuser à cette société; puis trouvez quelqu'excuse pour ne pas aller avec elles ou refusez-vous généreusement à vous y joindre.*

Le second point de cette méditation contient cette vérité : *que toutes les autres choses qui sont sur la terre, sont créées pour aider l'homme à conquérir la fin de sa création.* Le Directeur attentif peut encore appliquer cette vérité à celui qu'il instruit, pour l'amener à la persuasion, qu'il en découle cette conséquence : il me faut abandonner les mauvaises compagnies. Il lui parlera ainsi par exemple : *Si le point proposé est vrai, il est encore certain que les mauvaises compagnies ne vous aident pas à conquérir, mais qu'elles vous empêchent de conquérir une si noble fin, puisqu'elles vous entraînent à offenser Dieu et qu'elles vous exposent imminemment à perdre le Paradis. Si donc vous avez, et vous devez l'avoir, le vif désir d'arriver à cette fin, vous devez rompre une telle société.*

Pour l'exciter à l'exécution de ce dont il est persuadé, le Directeur pourrait poursuivre ainsi : *Puisque par ce nouveau raisonnement, vous connaissez avec l'INTELLIGENCE, que vous devez renoncer aux mauvaises compagnies; renouvellez la résolution de les abandonner et recommandez-vous de nouveau à Dieu dans le colloque, pour qu'il daigne vous en*

faciliter l'exécution. En attendant, faites le ferme propos de ne les rechercher sous aucun prétexte, de les fuir au contraire, de vous éloigner des lieux où elles se réunissent habituellement.

Enfin, dans le troisième point, on dit : *D'où il résulte que nous ne devons user des choses que Dieu a faites, qu'autant qu'elles nous facilitent la conquête de notre fin; regardant d'un œil égal la maladie, la santé, la pauvreté, les richesses, l'honneur ou le déshonneur.* — Le Directeur pourrait faire tirer l'application de cette vérité de la manière suivante, afin de faire passer dans l'âme de celui qu'il instruit, la persuasion qu'il doit fuir les mauvaises compagnies, il lui dirait : *Si vous me répondiez que ces compagnies sont dans votre goût, qu'elles vous sont avantageuses, qu'elles se composent de personnes distinguées, que les abandonner, ce serait leur déplaire et vous exposer à en souffrir, je vous répliquerais que, d'après la vérité renfermée dans ce point, les compagnies ne peuvent vous être profitables, qu'autant qu'elles vous aident à arriver à la fin pour laquelle vous êtes au monde. Sous tous les autres rapports, elles ne vous sont d'aucune importance.* C'est par de telles ou de semblables réflexions que le Directeur persuadera l'Exercitant à prendre la résolution qui s'impose à lui. — Pour l'exciter ensuite à entreprendre avec la VOLONTÉ ce dont il se sera donné la persuasion, que le Directeur procède de la même manière que dans les deux points précédents.

Je suis entré dans tous ces détails parce qu'il peut arriver que ces pages soient lues par quelque Directeur encore inexpérimenté; elles lui fourniront, s'il n'en

tire pas autre chose, au moins quelque lumière pour sa conduite dans la direction des commençans. Qu'il sache que, tout en voulant suivre ces instructions, qui sont d'ailleurs d'une très grande utilité, il a encore besoin, en ce qui le regarde, de différentes autres choses. La *première* est que réellement il prenne à cœur le salut de ceux qui sont confiés à ses soins; il ne doit point lui suffire de porter le nom de directeur. — La *seconde*, qu'il pense au besoin de chacun, comme un médecin attentif pense au besoin de ses malades; ce qui lui rendrait très utile un petit catalogue ou mémorial, tant des défauts qu'il voudrait voir corriger, que des vertus qu'il désirerait voir acquérir, appliquant à propos tantôt une, tantôt une autre des nombreuses vérités qui se disent pendant la durée des Exercices, ou contre les premiers, ou en faveur des secondes. — La *troisième* est qu'avant de proposer aux autres la méditation, il en ait médité lui-même le contenu. — La *quatrième* est qu'il demande à Dieu les lumières nécessaires pour connaître l'emploi qu'il doit faire de telle ou telle vérité comme remède de tel ou tel vice, ou comme disposition à telle ou telle vertu. S'il s'attachait à cette méthode, et mieux encore, s'il voulait la perfectionner, il donnerait, si je ne me trompe, chaque jour, ou à chaque méditation, un antidote contre quelque défaut, une impulsion pour quelque vertu.

Il pourrait, en conséquence, se proposer d'avance d'aider son Exercitant; un matin, par exemple, à se corriger de l'amour-propre; un après-midi, de l'aversion pour le prochain; une autre matinée, de la paresse; un autre après-midi, de l'envie, etc., selon le besoin des personnes, eu égard à la condition, au rang, à l'âge, à l'emploi, au sexe, etc.

Je pense qu'en agissant ainsi, les Exercitans, bien dirigés, persévéreraient toujours, (bien entendu, avec la grâce de Dieu), dans le bien qu'ils auraient commencé; ayant considéré attentivement les raisons éternelles qui fortifient l'intelligence de l'homme, ils ne se seraient pas exclusivement arrêtés aux affections de l'âme qui, comme les fleurs, sont belles, il est vrai, mais sans force, et sont bientôt fânées. Telle était, je crois, la méthode de St. Ignace; telle fut aussi celle de ses premiers Compagnons et de tous ceux qui ont voulu assiéger les cœurs avec la puissante machine des Exercices. Et c'est pour cela que ceux qui, ou par obligation, ou par charité, travaillent au salut d'autrui, pourraient, quand ils rencontrent une âme qui tout spécialement a besoin d'en recevoir des secours spirituels, la recommander à quelqu'un qui sache donner les Exercices du Saint; cela, je pense, la ramènerait à une vie meilleure. Si l'on daigne examiner les méditations qui forment la seconde partie, et les considérations dont se compose la troisième partie de cet ouvrage, on sera à même de juger si telle a été la marche que j'ai suivie. J'avoue que j'en ai eu la prétention et que j'ai essayé d'y parvenir, me renfermant dans ce qui était commun aux trois sortes de personnes auxquelles je les ai destinées (1). Dans ce paragraphe-ci, j'ai eu pour but d'indiquer à ceux qui dirigeront les Commençans, soit que ces Commençans soient seuls, soit qu'ils soient en communauté, et d'indiquer aussi et surtout à ceux qui seraient privés absolument de directeur, comment ils peuvent particulariser ces mêmes vérités universelles, les appliquer aux diverses personnes qui les écouteront et à leurs

(1) Les fidèles, les ecclésiastiques, les religieux. — *Note du P. W.*

propres besoins spirituels, quelque variés qu'ils soient. Je ne prétends pas que chacun d'entre eux se renferme dans le cercle de mes conseils; seulement, je désire que ces conseils servent à trouver en plus grand nombre de meilleurs moyens pour rendre aux Exercitans les Exercices plus faciles et plus fructueux, ce à quoi on ne peut atteindre, je pense, qu'en leur expliquant les choses dans le plus grand détail. C'était là le vœu de ce Prophète qui voulait qu'on portât à celui qui avait faim le pain tout coupé : *Frange esurienti panem tuum.* C'est ce que pratique le Maître des maîtres, Jésus-Christ, dont il est écrit : *Accepit panem et benedixit et fregit, deditquè discipulis suis dicens : Accipite* (Matth. 26); en résumé, il signifie par là qu'il faut particulariser, individualiser, appliquer à chacun les maximes générales. Si le Directeur se conduit ainsi, s'il sait dire à celui qui lui est confié pour les Exercices : *Fac hoc,* il en obtiendra l'*Et fecit,* dont parle le bon Centurion de l'Évangile. S'il se conduit autrement, les Exercitans en tireront peu de fruit; non que les Exercices de St. Ignace soient en eux-mêmes inefficaces, mais parce que le Directeur ou ne sait pas, ou ne prend pas le soin d'agir comme il le doit, selon la capacité de l'Exercitant.

Horaire de la Retraite.

LE MATIN.

(N) heure : Lever.

Pendant 1/4 d'heure, récitation des prières vocales habituelles.

Puis, pendant 1/4 d'heure, on relit en particulier les points de la méditation donnés par le Directeur.

(N) heure : Méditation pendant une heure.

Puis Examen de la méditation pendant 1/4 d'heure.

Pendant 1/2 heure, on écrit ses lumières spirituelles et ses résolutions.

(N) heure : Récitation de Matines et Laudes de l'Office de la Sainte Vierge.

(N) heure : Messe et, s'il y a lieu, communion.

(N) heure : Lecture spirituelle pendant 1/2 heure.

(N) heure : On relit les points de la méditation pendant 1/2 quart d'heure, si la méditation est d'une demi-heure; pendant 1/4 d'heure, si la méditation est d'une heure.

Puis méditation, soit d'une heure, soit d'une demi-heure.

(N) heure : Examen de la méditation pendant un quart d'heure ou du moins pendant 1/2 quart d'heure.

(N) heure : Pendant 1/2 ou 1/4 d'heure, on écrit ses lumières spirituelles et ses résolutions.

(N) heure : Récitation des Petites Heures de l'Office de la Sainte Vierge.

(N) heure : Examen de conscience pendant 1/4 d'heure, puis dîner.

Si les Exercitans sont nombreux, ils se réunissent près du Père spirituel, avec lequel ils prennent une récréation, en quelque manière spirituelle qui ne dissipe pas, mais repose l'âme; cela pendant une demi-heure.

L'APRÈS-MIDI.

Après la récréation on se retire dans sa cellule. Celui qui en éprouve le besoin pourra prendre quelque repos (N) heure, à déterminer avec le Directeur; le moins possible sera le mieux.

(N) Points de la méditation qui durera une heure ou une demi-heure, selon que le Directeur le jugera bon, eu égard aux forces de l'Exercitant.

Après avoir reçu les points, on se retire dans sa cellule où pendant un quart ou un demi-quart d'heure, on relit les points de la méditation.

(N) heure : Méditation pendant une heure ou une demi-heure, selon les indications du Directeur.

Puis Examen de la méditation pendant un quart ou un demi-quart d'heure.

Ensuite, pendant un quart ou un demi-quart d'heure, on écrit ses lumières spirituelles.

(N) heure : Lecture spirituelle pendant une demi-heure.

Visite au Saint Sacrement ou à une dévote chapelle.

(N) heure : On emploie une heure entière à la considération : on y étudie quel est l'état habituel de son âme, et l'on recherche en quoi surtout on a besoin d'amendement.

Récitation de Vêpres et Complies.

(N) heure : Points de méditation.

On relit les points de méditation pendant un quart d'heure, puis on fait la méditation pendant une heure.

Pendant une demi-heure, on note ses lumières spirituelles et ses résolutions.

Récitation du chapelet.

(N) heure : Souper, puis si les retraitants sont nombreux, réunion avec le Père spirituel; pieuse récréation pendant un quart d'heure ou une demi-heure.

Examen de conscience général et particulier. Puis prières vocales qu'on récite habituellement.

Examen de conscience pendant un quart d'heure. On prend l'eau bénite et l'on se couche.

NOTA. Avec la permission du Directeur, celui qui le désire peut prendre la discipline à l'heure du coucher.

Il me semble que, jusqu'ici, je suis entré dans le détail des choses propres aux Communautés dont les membres ne sont pas habitués aux Exercices, et qui, ayant une habitation commune, ont chacun leur cellule où ils se retirent. Je vais parler maintenant d'autres Communautés qui ne renferment que des personnes absolument inexercées, mais qui, de leurs maisons, se réunissent dans quelqu'oratoire, ou dans quelqu'église. Je ne ferai, pour cela, que raconter ce que j'ai vu pratiquer dans une Congrégation de jeunes gens de la noble ville de Bologne, tous étudiants de sa fameuse Université, Congrégation que dirigent les Pères de la Compagnie de Jésus; je suis persuadé que les détails les plus circonstanciés que je donnerai de la méthode qu'ils suivent, suffiront pour éclairer le Directeur auquel je m'adresse.

I.

Les jeunes gens qui veulent employer 8 ou 10 jours aux Exercices Spirituels, suspendant toute autre espèce d'occupation, même l'étude, entretiennent de leur désir le Père qui préside à la Congrégation. Celui-ci examine s'il peut attendre d'eux une sérieuse et constante application à une retraite; s'il peut y compter, il les instruit de ce que sont les Exercices, et de leur but; et, en substance, il leur détaille tout ce qui s'est dit dans la première partie de cet ouvrage (1). Il leur donne ensuite l'instruction pour méditer, et cela, pendant les 8 ou 10 jours qui précèdent la retraite, parce qu'il est nécessaire que, réellement, ils sachent ce qu'ils doivent pratiquer, et non simplement paraître pratiquer, et comment le sauraient-ils si l'on ne leur donnait le tems nécessaire pour le bien comprendre? Il faudrait même, si 8 ou 10 jours ne suffisaient pas pour cette instruction, y consacrer plusieurs jours de plus et, en attendant, conférer avec eux pour voir comment ils en ont profité.

II.

On leur demande encore si, en ce qui regarde leurs parens et leurs supérieurs, ils peuvent, sans désagrément, se livrer à cette occupation, et si eux-mêmes ils sont assez libres pour pouvoir se promettre de la ponctualité dans les heures assignées aux Exercices. Si le Père reconnaît qu'il n'existe aucun empêchement, il les admet à ces Exercices.

---

(1) C'est-à-dire qu'il leur donne une idée de ce que sont les Exercices, de la manière de méditer, et au besoin réfute quelques objections contre la retraite. — *Note du P. W.*

III.

On convient avec eux, du jour où l'on doit commencer. L'après-dîner du jour qui précède celui de l'ouverture des Exercices, les jeunes gens se réunissent dans l'oratoire, que l'on a orné de manière à inspirer la dévotion et la componction. Si l'on peut y demeurer avec les fenêtres fermées et seulement être éclairé par la lampe et par les cierges, on facilite la dévotion. Là, à genoux devant le crucifix, les jeunes Retraitans font tous les actes de piété qui leur sont suggérés par le Père; comme de se recommander à l'Esprit-Saint dans l'hymne *Veni Creator Spiritus* et son oraison; à la Sainte Vierge, avec le *Sub tuum præsidium;* à l'Ange Gardien, avec l'*Angele Dei;* à St. Ignace, par un *Pater* et un *Ave*. On forme un acte de droite intention, en récitant l'*Actiones nostras*. Puis le Père prononce, avec dévotion, les paroles déjà rapportées : DILECTISSIMI DEDIMUS CORPORI ANNUM, DEMUS ANIMÆ DIES : IMPENDIMUS TEMPORA NOBIS, DEPUTEMUS TEMPUS AUCTORI : VIVAMUS DEO PAULULUM, QUI SÆCULO VIXIMUS TOTUM; SEPONAMUS DOMESTICAS CURAS. Cela dit, il baise la terre, et les autres font comme lui.

IV.

Quand tous se sont assis, le Père fait une courte allocution dans laquelle il expose ce qui lui paraît le plus propre à rendre la retraite fructueuse. Il fait surtout remarquer aux Exercitans qu'elle demande constance et ponctualité, pour éviter l'ennui que le démon produit pour nous empêcher de la continuer; tandis que c'est par la persévérance et par l'exacte observance de ce qui nous est prescrit, que nous couronnons cette

œuvre pieuse, parce qu'étant méthodique, elle veut que les opérations se succèdent, comme ses règles le prescrivent. Chacune d'elles a son utilité et aide à obtenir le fruit ultérieur; d'où il résulte qu'interrompre les Exercices et manquer de soin, c'est agir comme celui qui ne continue pas à user des médicamens qu'un médecin habile fait succéder l'un à l'autre et ne suit pas le régime imposé pendant tout le tems de la cure. Le Père exhorte chacun à diriger les Exercices vers la fin particulière dont il lui semble avoir le plus besoin. Il est d'habitude que chacun la communique par écrit au Père, et il en résulte qu'à la lecture publique que celui-ci fait, s'il le juge à propos, de ces notes, en taisant les noms de leurs auteurs, chacun se met à désirer aussi ce qu'il apprend être désiré par les autres. Il leur conseille d'unir leurs bonnes œuvres aux mérites de Jésus-Christ, par exemple, avec la retraite qu'il fit, par amour pour nous, pendant 40 jours, dans le désert, et il les exhorte à se confesser avant l'ouverture des Exercices. Il les instruit des choses à faire chaque jour soit par tous, en commun, dans l'oratoire, soit par chacun en particulier, chez lui; afin qu'ils ne soient novices en rien; et surtout à agir loyalement et en toute sincérité de cœur avec Dieu, comme s'ils étaient à l'article de la mort, parce que c'est ainsi qu'ils se rendront fructueux les Exercices. Enfin, il les anime à ne pas s'effrayer de tant de menues observances, parce que ces détails sont en pratique aussi utiles que faciles, et que d'ailleurs ils seront aidés à les observer sans ennui.

V.

On affiche un catalogue indicatif de tout ce que les Exercitans ont à faire, tant le matin, que l'après-

midi. Une personne désignée exprès et qui, ordinairement, est un prêtre qui ne fait pas la retraite, donne le signal de chaque exercice. Un autre prêtre se tient à la porte; un troisième, enfin, est chargé de la distribution, et des feuilles (sur lesquelles se trouve la méditation qui varie selon les heures et les jours), et des livres dans lesquels se fait la lecture spirituelle; ce dernier a soin d'avertir que chacun devra rendre au tems marqué les feuilles et les livres.

VI.

On a coutume de communier tous ensemble dans l'oratoire, le matin du premier jour des Exercices.

VII.

Pour fortifier avec dévotion le souvenir de tout ce que l'on doit faire pendant ces jours dans l'oratoire, on affiche sur la porte un grand placard écrit en gros caractères et qui contient les paroles suivantes tirées du 23e chapitre du Lévitique : FERIÆ DOMINI QUAS VOCABITIS CELEBERRIMAS ATQUÈ SANCTISSIMAS, OFFERETISQUÈ IN EIS OBLATIONES DOMINO, HOLOCAUSTA ET LIBAMENTA, JUXTA RITUM UNIUSCUJUSQUE DIEI. Sur un autre placard se lisent ces autres paroles qui, tirées de la première annotation du livre même des Exercices de St. Ignace, font savoir ce que sont véritablement ces Exercices ; PRÆPARARE ET DISPONERE ANIMUM AD TOLLENDAS AFFECTIONES OMNES MALÈ ORDINATAS, ET, IIS SUBLATIS, AD QUÆRENDAM ET INVENIENDAM DEI VOLUNTATEM, CIRCA VITÆ SUÆ INSTITUTIONEM ET SALUTEM ANIMÆ, EXERCITIA SPIRITUALIA VOCANTUR. Enfin,

sur un troisième placard, se lisent ces autres paroles, également tirées des Exercices du Saint : EXERCITIA SPIRITUALIA; PER QUÆ HOMO DIRIGITUR UT VINCERE SE IPSUM POSSIT, ET VITÆ SUÆ RATIONEM, DETERMINATIONE A NOXIIS AFFECTIBUS LIBERA INSTITUERE. Ces dévotes paroles apprennent à ceux qui entrent dans l'oratoire quel est le but des Exercices.

VIII.

Chacun, en entrant dans l'oratoire, prend de l'eau bénite, s'agenouille, baise la terre et, étendant les bras, récite cinq *Pater* et cinq *Ave* aux pieds du Crucifix, qu'il trouve exposé et qu'il baise respectueusement.

Il fait quelques-unes de ces pénitences qu'on a coûtume d'écrire sur de petits billets placés dans de petites corbeilles ou de petits bassins. S'il s'y trouve des instrumens de pénitence, comme des cordes, etc., il récite, en en portant au cou, ses prières, et cela pour s'humilier devant le Seigneur, et pour s'exciter à la componction et à la douleur de ses péchés, et se disposer ainsi à recevoir la lumière des vérités éternelles. Il se recommande à Dieu pour qu'il lui accorde la grâce de se rendre fructueux les Exercices, et particulièrement celle d'y persévérer sans ennui. Puis il s'assied et il attend silencieusement que la méditation commence. Il lit, en attendant, quelques livres de dévotion, ou il récite doucement des prières vocales, ou bien il écoute la lecture publique, ou il prend le chapelet qui se récite à haute voix et simultanément par tous les Exercitans.

IX.

Quand le Prêtre (ou celui qui tient sa place) chargé de distribuer les feuilles des méditations,

voit que la majeure partie des jeunes gens est réunie, il distribue à chacun la feuille de la méditation alors à faire, selon que le Père l'a prescrit. Cette distribution faite, le Prêtre chargé des signaux, donne un coup de sonnette et, à genoux, il dit à haute voix : *Au nom du Seigneur, préparez-vous à la méditation, et que chacun, à genoux, l'adore du fond du cœur, en s'inclinant profondément devant Sa Majesté Suprême en la présence de laquelle il se trouve ici.* Cela dit, donnant l'exemple de cette adoration, il ajoute : *Venite, adoremus Dominum; procidamus antè Deum; ploremus coràm Domino; quià ipse fecit nos; nos autem populus ejus et oves pascuæ ejus. Adoremus Dominum; procidamus antè Deum.*

X.

Cela fait, et pendant que tous sont à genoux, le Père s'avance au milieu d'eux, et aux pieds du Crucifix, ayant au cou une corde, ou quelqu'autre marque extérieure de componction et d'humilité, il baise la terre et les playes du Sauveur; puis, d'un ton dévot, il commence par ces paroles : *Dedimus corpori annum; demus animæ dies; impendimus tempora nobis; deputemus tempus auctori; vivamus Deo paululùm, qui sæculo viximus totum; seponamus domesticas curas. Advenerunt nobis dies pœnitentiæ ad redimenda peccata et ad salvandas animas. Adjuvantes igitur exhortamur, ne in vacuum gratiam Dei recipiatis; ait enim : tempore accepto exaudivi te, et in die salutis adjuri te; ecce nunc tempus acceptabile; ecce nunc dies salutis. Nemini dantes ullam offensionem, ut non vituperetur ministerium*

nostrum, sed in omnibus, exhibeamus nos Deo, in multa patientia, paratos ejus voluntatem facere; vacantes et videntes quoniam suavis est Dominus, nec habet amaritudinem conversatio ejus, nec tædium convictus ejus, sed lætitiam et gaudium. Audiamus quid loquatur in nobis Dominus, quoniam loquetur pacem iis qui convertuntur ad cor. Dicamus illi : Domine, quid vis me facere? Paratum cor meum, Deus, paratum cor meum; loquere, Domine, quia audit servus tuus. Jerusalem, ergo, Jerusalem, convertere ad Dominum Deum tuum.

Puis, changeant un peu de ton, il dit : Dirigeons notre intention vers le Seigneur; offrons cette journée à sa gloire, en disant : *Actiones nostras, quæsumus, Domine, aspirando prœveni et adjuvando prosequere, ut cuncta nostra oratio et operatio a te semper incipiat, et per te cœpta finiatur : per Christum Dominum nostrum.* Ensuite, élevant le Crucifix et le baisant avec dévotion, il dit : Pour que tout nous soit méritoire, unissons toutes nos pensées, toutes nos paroles, toutes nos actions, au précieux sang de Jésus-Christ et disons : *Domine, in unione illius divinæ intentionis qua ipse in terris opera tua Deo obtulisti, hos dies tuo Patri æterno offerimus.* Implorons le secours de la Très-Sainte Vierge, (dont on a écrit qu'elle eut tant de part aux Exercices de St. Ignace), prions-la afin qu'elle nous aide à en tirer le fruit : *Sub tuum præsidium confugimus, Sancta Dei Genitrix, nostras deprecationes ne despicias in necessitatibus nostris, sed a periculis cunctis libera nos semper, Virgo gloriosa et benedicta.* Enfin, il conclut en disant : Accusons nos péchés au Seigneur, afin qu'humiliés ainsi en sa divine présence, il daigne nous accorder de tirer beaucoup de fruit des Exercices, et

faisons tous, à haute voix, la confession générale : *Confiteor Deo omnipotenti,* etc. Quand cette prière est finie, il ajoute le *Misereatur vestri omnipotens Deus, et, dimissis peccatis vestris, perducat vos ad vitam æternam.* R. Amen. *Indulgentiam, absolutionem et remissionem peccatorum nostrorum tribuat nobis omnipotens et misericors Dominus.* R. Amen. Et aussitôt, ou lui, ou un prêtre, asperge d'eau bénite tous les assistans; il a préparé d'avance, pour cela, le vase et l'aspersoir. Cela fait

XI.

Tenant en main la feuille de la méditation à faire, il en lit posément le titre, et dit par exemple : *La méditation que nous allons faire sera sur la fin pour laquelle Dieu créa l'homme;* puis il en indique immédiatement le fruit, en disant, par exemple : le fruit que nous essayerons d'en tirer avec le raisonnement de l'intelligence et les affections de la volonté, sera de nous proposer efficacement de vivre, dorénavant, selon la fin pour laquelle Dieu nous a mis au monde. *Prions le Seigneur de nous aider à l'obtenir.* Cela dit, il baise la terre.

XII.

Sur le champ, avant que personne ne change de posture, celui qui a soin de donner les signaux, sonne et dit : *Que chacun s'asseye avec modestie et écoute avec attention le point de la méditation qui sera expliqué par le Père.* A cette annonce, tout le monde se lève et va s'asseoir, ainsi que le Père, qui ensuite

lit posément le premier point de la méditation et l'explique de la manière qu'il croit la plus propre pour la mettre à la portée des auditeurs.

XIII.

Après la lecture et l'explication du point, on donne le signal avec la sonnette, et celui qui en est chargé dit : *Par amour pour le Seigneur, que chacun s'agenouille et médite attentivement et avec dévotion le point que le Père vient de lire et d'expliquer.* A cet avis, tous, et le Père avec eux, s'agenouillent et méditent. Celui qui est chargé de donner le signal, retourne le sablier; mais cela se fait à l'écart, de manière à ne pas être vu, pour ne pas fournir à ceux qui méditent, d'occasion de distraction. Pour assurer davantage encore le recueillement et empêcher des coups-d'œil de côté et d'autre, le Père même a soin de leur faire tenir les mains devant les yeux, pendant la méditation.

XIV.

J'ai connu un Directeur qui, pour aider davantage les Exercitans, faisait avec eux la méditation, c'est-à-dire prononçait de bouche dévotement, tant les considérations et les pensées que Dieu suggérait à son intelligence, que les affections qu'il inspirait à sa volonté, et les résolutions qu'il prenait. Méditant, par exemple, avec eux, le premier point de la méditation fondamentale sur la fin pour laquelle Dieu créa l'homme, il disait : *Dieu a créé l'homme pour la fin la plus noble et la plus utile, pour le servir, le louer et l'aimer en cette vie; puis, comme récom-*

pense, il lui donnera de jouir de lui dans l'autre vie, pendant toute l'éternité. Cela dit, il s'arrêtait un peu comme s'il ruminait en silence cette vérité, mais réellement afin que ceux qu'il voulait instruire, se les rappellassent à leur mémoire et exerçassent ainsi la première puissance de l'âme; puis, comme s'il la pesait avec l'intelligence, il manifestait sa pensée en disant : *Il est bien grand, le bienfait de Dieu que je viens de méditer.* Puis, faisant une pause pour provoquer la méditation personnelle de ses auditeurs, il ajoutait : *Certes, c'est un très grand bienfait, puisqu'il m'a honoré de préférence à tant de créatures qu'il n'a pas destinées à une aussi noble fin.* Là encore il faisait une pause et il poursuivait : *Ni le soleil, ni la lune, ni les étoiles n'ont été créées pour cette fin. On ne saurait en douter. Ils brillent, ils tournent dans leurs orbites, ils versent sur la terre leurs influences; mais ils ne peuvent mériter par ces actions, ils ne peuvent rien faire qui doive leur assurer dans le Ciel la jouissance de Dieu.* Là, il s'arrêtait de nouveau, puis il reprenait : *Quels sont mes mérites à moi? Que gagnè-je en servant Dieu et en l'aimant dans cette vie?* Il se taisait un moment et se répondait : *La gloire éternelle.* Après un peu de repos, il reprenait : *Mais qu'ai-je fait jusqu'ici? Comment ai-je servi? Comment ai-je glorifié? Comment ai-je aimé mon Dieu pendant le cours de ma vie?* — Puis, après une nouvelle pause, il ajoutait : *Peu, hélas! trop peu je l'ai servi, trop peu je l'ai glorifié, trop peu je l'ai aimé, beaucoup trop peu, nullement, peut-être, tant sont nombreuses les fois où je l'ai fâché, où je l'ai offensé.* — Et après une courte et nouvelle pause, il disait ensuite : *Mais comment l'ai-je fait? Je l'ai fait en péchant, c'est-à-dire*

en violant ses saints Commandements. — Puis il se taisait un instant et reprenait ainsi : *Oh ! malheureux que je suis ! Eh ! pourquoi me suis-je conduit de la sorte ? Eh ! pourquoi n'ai-je pas servi, n'ai-je pas glorifié, n'ai-je pas aimé un tel Dieu ? Dis-le moi, mon âme, pourquoi ?* Après avoir fait une pause, il ajoutait : *Pourquoi ai-je cédé aux tentations du démon ? Pourquoi ai-je secondé mes passions ? Pourquoi me suis-je livré aux mauvaises compagnies ? Insensé que je suis ; oui, insensé que je suis !* continuait-il, après une pause nouvelle, *j'ai agi contre une fin si noble, et perdant ainsi la grâce de Dieu, j'ai aussi perdu toute la gloire qui m'était promise dans le Paradis ; cela n'est-il pas vrai ?* S'interrompant encore, il disait : *Cela n'est que trop vrai, ô Dieu plein d'amour, cela n'est que trop vrai, je m'en accuse, et je confesse mon erreur.* Faisant encore une légère pause, il s'écriait : *Qu'ai-je donc à faire ? Continuerai-je à me conduire ainsi ?* — Il se taisait encore, puis reprenait avec affection : *Non, mon Dieu, non, je ne veux pas persister dans une pareille conduite ; je veux, avec votre grâce, m'en corriger. Je veux commencer à vivre pour la fin sublime pour laquelle vous m'avez créé.* Là, pour laisser place aux affections des Exercitans, il gardait un léger silence, puis il reprenait : *Que ferai-je pour me corriger, que ferai-je ?* — Il faisait une pause et ajoutait : *Je demanderai pardon à Dieu de ma vie passée, et je lui dirai : Je me repens, ô mon Créateur et mon Rédempteur, je gémis de n'avoir pas vécu selon la fin pour laquelle je fus créé par vous ; j'en gémis, et comme en me conduisant ainsi, je vous ai offensé, je vous en demande humblement*

pardon. — Puis, après s'être encore arrêté, il reprenait : *J'examinerai, scrupuleusement, la cause qui m'a détourné de vivre comme je le devais, et je ferai le ferme propos de m'en garantir, quelle qu'elle puisse être.* Il s'arrêtait encore un peu, puis il ajoutait : *Je vois que tantôt le démon, tantôt un ami, tantôt de mauvais exemples occasionnés par la vue ou par la lecture et, plus que tout cela, mes passions, ma volonté perverse m'ont éloigné de cette fin si noble, pour laquelle Dieu m'a créé.* Là, de nouveau, il se taisait, puis il reprenait : *Je me propose donc, ô mon Dieu ! de ne plus céder aux tentations du démon, aux invitations de mes amis; je me propose de ne plus lire de mauvais livres, de ne plus faire attention aux mauvais exemples; je me propose de mortifier mes passions, même par des pénitences; je veux renoncer à ma volonté; je veux m'opposer à moi-même et à tout ce qui voudra exiger de moi des choses contraires à la fin pour laquelle vous m'avez créé.* Là, il gardait encore un court silence, enfin il disait : *Oui, mon Dieu, je me propose de nouveau tout ce que je viens de me proposer dans cette méditation, parce que cela m'est utile et parce que je veux vous plaire.* — Et, s'interrompant une fois encore, il reprenait : *Mais, comme je ne puis le faire qu'à l'aide de votre grâce, je vous supplie, ô Jésus, crucifié pour moi, je vous supplie par votre précieux sang, de daigner me porter secours dans les occasions de péché, dans les tentations, contre les mauvaises compagnies et dans la lutte avec mes passions : aidez-moi, Seigneur, aidez-moi à mettre ces résolutions en pratique.*

XV.

Ce que j'ai donné ici comme exemple sert à expliquer ce que j'avais avancé, en disant que le Directeur en question faisait la méditation avec ceux qu'il instruisait. Je sais que cela était d'un grand secours pour les jeunes gens qui l'écoutaient; que cela leur faisait oublier la fatigue, les tenait en haleine, vigilans, attentifs, et surtout, que cela leur donnait le mode pratique de la méditation. Il en résultait que les méditations faites pendant les jours des Exercices leur donnaient bien des lumières pour méditer ensuite par eux-mêmes. Celui qui ne voudrait pas entrer dans d'aussi longs et minutieux discours, pourrait réduire le nombre des réflexions qu'il suggère, et cela d'après les circonstances auxquelles un sage directeur doit toujours s'accommoder.

XVI.

Pour seconder même plus efficacement ceux qu'il dirigeait, ce Directeur, à la fin de chaque point médité, ajoutait quelque bon propos répondant à leurs besoins. Pour cela, le point terminé, il disait, avec la plus grande simplicité : *En conséquence de ce point, nous prendrons quelques bons propos, et en signe que chacun les prend avec moi, on se frappera la poitrine à la fin de chaque résolution que j'aurai indiquée.* Après avoir ainsi parlé, il indiquait une résolution à prendre; il disait, par exemple : *Je me propose, Seigneur, de diriger, selon une droite intention, toutes mes actions quotidiennes, à commencer par la première, qui est mon lever, jusqu'à la dernière, chez moi, au dehors, seul, ou en com-*

pagnie; de manière à vous servir, à vous glorifier, et à m'assurer, chaque jour, par mes actions, quelque degré de gloire dans le Paradis. Puis, se frappant la poitrine le premier, il ajoutait : *Frappons-nous la poitrine;* et s'arrêtant le tems nécessaire pour laisser ratifier la résolution, il reprenait : *Je me propose encore de fuir ces occasions qui m'exposent à tomber dans des actions contraires à la fin pour laquelle, Seigneur, vous m'avez créé, et à me rendre indigne du Paradis.* S'arrêtant encore un peu, il disait : *Frappons-nous la poitrine,* et il se la frappait. Cette manière de procéder permettait aux Exercitans, rentrés chez eux, de se rappeler les résolutions à mettre par écrit, car ils avaient vu comment se prennent ces résolutions et ils pouvaient se rendre compte de celles qu'ils avaient prises. Remarquez que ce ne sont là que des exemples que je cite. Comme, d'ailleurs, le Directeur dont je parle variait les formes des considérations, des affections et des résolutions; ainsi, chacun de ceux qui dirigeront les Exercices, doit se tenir averti d'en agir de même.

XVII.

Quand le Père juge à propos de terminer le premier point, il récapitule, dans un court colloque avec le Seigneur, les diverses considérations de la méditation et spécialement les résolutions. Puis il baise la terre; ce que voyant celui qui est chargé des signaux, donne un coup de sonnette et dit : *Que chacun retourne s'asseoir et écoute avec attention le second point qui sera lu et expliqué par le Père;* et il en agit de même à chaque point et à chaque méditation. Mais je dois pourtant prévenir celui qui se charge de

l'instruction, de ne pas se tourmenter et de ne pas regarder comme lois inviolables ce que nous avons raconté. Chacun suit son genre personnel. Je n'ai eu d'autre dessein en développant si longuement ce que j'ai vu, que d'indiquer comment le Directeur peut procéder avec des personnes qui sont novices dans les Exercices, afin qu'elles ne se refusent pas à les faire, et que les faisant, elles en tirent profit. Ne vaut-il pas mieux d'excéder en multipliant les moyens de se faire comprendre que de risquer de n'être pas compris ?

XVIII.

A la fin du troisième point, après le colloque ordinaire, on récite, les bras en croix, le *Miserere;* ainsi l'on offre au Seigneur un acte de pénitence. Le Père rappelle les résolutions prises et il recommande à chacun de les noter, quand il sera rentré chez lui; il dit, par exemple : *Que chacun garde la mémoire des résolutions qu'il a prises dans le cours de cette méditation, et qui sont N. N.;* ici il rappelle toutes ces résolutions, ce qui sert à les imprimer plus fortement dans la mémoire, et il ajoute : *Que, de retour chez lui, chacun en prenne note par écrit, pour l'amour de Dieu et pour l'utilité de son âme.* Il termine, de cette manière, la première méditation, et il en agit de même avec les autres.

XIX.

La méditation terminée, le réglementaire dit : *Que tranquillement, sans bruit et sans confusion, chacun demande, pour son défaut particulier, quel-*

que pénitence au Père Directeur, et qu'il s'en acquitte pour l'amour de Dieu. Après cet avis, chacun s'approche du Père, lui fait, à voix basse, la confession de quelques défauts, afin qu'il inflige, s'il le juge convenable, quelque pénitence publique. Souvent même quelques jeunes gens se présentent au Père avec des billets où ils ont noté les défauts pour lesquels ils demandent une pénitence, et celui-ci, parcourant silencieusement ces billets, avant que d'en faire la lecture publique, fait ensuite ce que lui conseille son jugement, selon les circonstances dans lesquelles il se trouve placé.

XX.

Les pénitences faites, celui qui est chargé des signaux donne un coup de sonnette et dit : *Que, par amour de Dieu, chacun soit attentif à la lecture spirituelle que fera le Père, et qu'il demande au Seigneur la grâce de se la rendre profitable.* Cela dit, celui qui est chargé de la distribution de l'ouvrage sur lequel on doit faire la lecture (c'est le même auteur pour tous les Exercitans) le distribue, et on fait la lecture pendant une demi-heure.

XXI.

Après la lecture, le Prêtre réglementaire sonne et dit : *Récitez d'un ton simple et dévôt, à deux chœurs, les Matines et les Laudes de l'Office de la Ste. Vierge et aussi l'Office du St. Esprit* (1), *afin*

(1) Si on en a le temps, sinon il n'y aurait pas lieu d'annoncer ni de réciter l'office du S. Esprit.

que la Ste. Vierge vous obtienne et que l'Esprit-Saint vous accorde la grâce de continuer les Exercices, de vous les rendre fructueux et d'y persévérer, sans ennui, jusqu'à la fin. Cela dit, le Prêtre lui-même, ou tel autre désigné par le Père, entonne ces divers Offices.

XXII.

L'Office terminé, le Prêtre réglementaire, après avoir agité la sonnette, dit ; *Que chacun prête attention à l'examen que lira le Père, et qui regarde la conduite habituelle et quotidienne, selon les sujets indiqués dans la feuille qu'il distribuera; et cela pour s'amender, ou pour devenir meilleur.* Ensuite, celui qui est chargé de la distribution des feuilles, distribuera celle qui contient les points relatifs à la conduite quotidienne des Exercitans. Le Père y emploie une demi-heure, parcourant tantôt quelques points, tantôt quelques autres, ajoutant de lui-même ce qu'il croit utile, ou pour expliquer une vérité, ou bien pour corriger un défaut, ou pour exhorter à une vertu, de manière à ce qu'à la fin des Exercices, il aît parlé de tout ce que doivent faire, de tout ce dont doivent s'abstenir les Exercitans : 1° Comme chrétiens ; 2° comme fils de famille ; 3° comme étudians ; 4° comme membres de la Congrégation de Marie.

Rien de plus utile que cet examen dans lequel on peut descendre aux plus petites particularités, en commençant du matin et en allant jusqu'au soir, indiquant les moyens de fuir les vices et les occasions d'y tomber, donnant des remèdes à ceux qui sont tombés, indiquant la manière de pratiquer les vertus, de répondre

aux inspirations divines, etc., et leur fournissant ainsi des secours et des moyens de sanctification pour chaque semaine, pour chaque mois, pour chaque année. Il suffit que le Directeur s'applique à répondre aux besoins de ceux qu'il instruit, et Dieu lui indiquera les moyens les meilleurs.

XXIII.

Après cela, il donne, avec la sonnette, un nouveau signal, puis il dit : *Entendez, avec dévotion, la Ste. Messe, afin que Dieu vous accorde à tous la grâce de persévérer et de profiter dans les Exercices.* Ceux qui voudront se confesser et communier, en auront la facilité; en attendant et tandis que le Prêtre se prépare, nous réciterons, dans l'intention déjà indiquée, les Litanies des Saints. Ensuite, l'on dit la Messe.

XXIV.

Après la Messe, celui qui a le soin des feuilles, donne à chacun des Exercitans celle de la nouvelle méditation. Celui qui est chargé d'avertir par un coup de sonnette, la sonne et dit : *Au nom du Seigneur, préparons-nous à la dernière méditation de cette matinée.* Cela fait, le Père baise la terre, récite le *Veni Creator Spiritus,* puis le *Sub tuum præsidium.* Ensuite la feuille de la méditation en main, il en lit le titre, et il indique le fruit à en retirer, comme il est dit en l'article XI, et le reste se fait comme on l'a expliqué aux articles XII et suivans : ce qu'il est inutile de répéter ici. J'ajouterai seulement qu'à la fin de

cette dernière méditation, on dit, les bras en croix, cinq *Pater* et cinq *Ave*, en l'honneur de l'amertume et de l'ennui qu'éprouva Jésus-Christ pendant sa prière au Jardin des Olives, pour obtenir de ce divin Sauveur la grâce de ne point éprouver de tiédeur dans le cours des Exercices, et le Père dit : *Domine Jesu Christe, qui in horto Gethsemani orans ad Patrem, cœpisti pavere, tædere et mœstus esse; sed, in agonia positus, prolixius orabas; te suppliciter oramus per sudorem tuum, qui fuit sicut guttæ sanguinis decurrentis in terram; ut adjuves imbecillitatem nostram, ne tædio orandi à dæmone victi, mereamur reprehendi, sicut reprehendisti dormientes discipulos, ad quos dixisti : Siccine una hora non potuistis vigilare mecum in oratione? Qui vivis et regnas in sæcula sæculorum. Amen.*

XXV.

Après cette méditation, le Prêtre chargé de la sonnette, dit : *Les Exercices de ce matin sont finis. Avant que de sortir de l'Oratoire, chacun baisera la terre, puis se rendra à l'église. Là, tous groupés ensemble pour l'édification commune et laissant de côté le respect humain, s'agenouilleront devant le Saint-Sacrement et réciteront le* Miserere, *en demandant pardon des péchés commis pendant la matinée. Ils visiteront aussi, avec une grande modestie, l'autel de la Ste. Vierge, en lui disant :* Ave Maris Stella, *en appuyant sur le passage* Monstra te esse matrem, *et en la suppliant par le* Sub tuum præsidium, *de nous obtenir la persévérance jusqu'à la fin des Exercices, sans y montrer de la tiédeur, ou*

nous laisser arrêter par le vain prétexte des occupations. Ils visiteront encore, avec ordre et modestie, à la même intention, l'autel de St. Ignace. Ils sortiront en silence de l'église et, après avoir pris l'eau bénite, ils se rendront directement chez eux, sans s'arrêter dans la rue, ou par curiosité, ou pour tenir conversation. Chacun entrera dans l'église la plus voisine de son domicile, et y fera une courte station devant le Saint-Sacrement. Rentré chez lui, il adressera à son Ange gardien un Angele Dei, *et un* Pater *au Saint dont il porte le nom ou à son Patron le plus cher, pour qu'il l'aide à bien employer le tems qu'il y passera. Chacun se retirera dans sa chambre ou dans le lieu le plus reculé de la maison, et, jusqu'à l'heure du repas, il y prendra note des sentimens qu'il aura eus, et des résolutions, qu'il aura prises le matin pendant l'oraison; cela pourra fournir le jour même quelque matière à la Conférence spirituelle; il récitera les Heures de la Sainte Vierge, et fera l'examen général de sa conscience. Au repas, il apportera beaucoup de modestie et de sobriété, et autant que possible, il gardera le silence. S'il lui reste du tems, il reverra les fenilles des méditations faites le matin, ou lira quelque livre dévôt, un chapitre de l'Imitation, ou d'un ouvrage du même genre. On reviendra à l'Oratoire à N. N. heures; que tous soient exacts et que nul ne se fasse attendre; avant de revenir, on fera, dans l'église, une visite au Très-Saint-Sacrement; on rapporte les feuilles qui contiennent les méditations et que l'on avait permis d'emporter chez soi et pour les relire, et pour en faire lecture, s'il se peut, ou les faire lire à ceux de sa maison pour leur bien spirituel.*

Ceux qui en ont besoin prennent un léger repos avant de revenir à l'Oratoire. Que chacun, par amour pour Jésus et Marie, observe exactement tout ce que je viens de rappeler. La Congrégation dont je parle a de petites feuilles qui contiennent en détail cet avis et les autres; on les distribue aux jeunes gens et elles leur servent beaucoup à se rappeller toutes ces observances qui sont l'âme des Exercices et qui servent au recueillement spirituel.

XXVI.

Après cette allocution, le Père se dispose à donner la bénédiction avec le Crucifix, en disant, comme il le jugera bon, quelques courtes et affectueuses paroles. Il demande ensuite la grâce de la persévérance, par l'oraison de la sainte Église : *Da nobis, quæsumus, Domine, perseverantem in tuâ voluntate famulatum, ut in diebus nostris, et merito et numero, populus tibi serviens augeatur. Per Christum Dominum nostrum.* Il donne la bénédiction en disant : *Benedicat vos omnipotens Deus, Pater, et Filius, et Spiritus Sanctus. Amen.* Il ajoute immédiatement après : *Vous sortirez deux à deux, et devant la porte vous baiserez les playes de Notre-Seigneur. Chacun aura à cœur de payer ce tribut d'amour à Jésus. Évitez toute dissipation, ne vous pressez pas. Les plus voisins de la porte sortiront les premiers. Pendant la sortie, ceux qui seront encore à l'intérieur, répondront au* Miserere *qui sera chanté pour demander à Dieu pardon des fautes commises dans la matinée, et principalement pour le plus tiède, le plus dégouté, le plus négligent, le plus près de pécher aujourd'hui, afin que le Seigneur lui touche le cœur, augmente*

sa ferveur et le préserve de faute. Cela dit, les quatre qui doivent sortir les derniers pour baiser les playes du Seigneur, entonnent le *Miserere.*

XXVII.

Le Père sort de l'Oratoire avec les Prêtres qui d'ordinaire restent près de la porte pour donner le coup de sonnette ou pour distribuer les feuilles; quelques jeunes gens aussi, des plus modestes, accompagnent le Père pendant que les autres restent agenouillés. Le Père se met d'abord à genoux, puis élève le Crucifix; il se place à quelque distance de la porte, pour éviter la presse et la confusion; il tient le Crucifix de manière à ce que les jeunes gens puissent en baiser les playes; il répète les paroles suivantes, d'une voix affectueuse et dévote : *Pour l'amour de Jésus et de Marie, et pour le bien de votre âme,* PERSÉVÉRANCE, MODESTIE ET SILENCE *dans les rues;* CONDUITE ÉDIFIANTE *dans l'église et dans votre maison, et* EXACTITUDE *à revenir à N. N. heure.* Il répète ces paroles jusqu'à ce que tous aient baisé les playes. Il charge un ou plusieurs Prêtres d'accompagner à l'église les Exercitans; il s'y rend lui-même, quand il a terminé son Exercice.

XXVIII.

L'après-midi, l'on procède généralement comme le matin, l'on ne varie qu'en deux choses : 1° Celui qui est chargé des signaux, avait annoncé, le matin, qu'il fallait réciter les Matines, les Laudes et l'Office du Saint-Esprit; l'après-dîné, il donne l'avertissement suivant : *On va réciter les Vêpres, les Complies de*

la Bienheureuse Vierge, ainsi que l'Office de la Croix et le Stabat Mater dolorosa. Si, cependant, la circonstance ne laissait pas assez de tems pour tout cela, il fera les suppressions que le Père jugera à propos. 2° Le matin, après l'Examen de la conduite habituelle, il a annoncé la Messe; l'après-dîné, il annonce la conférence spirituelle, en disant : *On va faire, pendant une demie-heure, la conférence dans laquelle chacun dira quelques-uns des sentimens qu'il a puisés dans les méditations du matin ou du jour; dans ses réponses aux demandes du Père, chacun s'exprimera en toute simplicité, en vue du bien général.*

Cette conférence est très utile et peut se pratiquer ainsi : 1° Le Père peut demander, individuellement, à chaque Exercitant, d'expliquer ce qui lui a fait impression, et faire ensuite une paraphrase de la réponse. 2° Il peut donner à résoudre une question pratique; il peut demander par exemple, quels moyens on employerait pour éviter les mauvaises compagnies? Pour empêcher la lecture des mauvais livres? Pour persuader les fréquentes confessions et les fréquentes communions? Il pourrait même, à la fin d'une conférence, proposer les sujets pour la suivante, en disant, par exemple : Je voudrais, que, dans la conférence de demain, on me répondît aux questions suivantes, et je prie, au nom de l'amour du Sauveur, chacun d'y penser : Comment doit se comporter un jeune homme dans les sociétés? Comment doit-il agir quand on veut l'engager à se livrer à des actions répréhensibles? Comment doit-il se refuser à fréquenter les théâtres immodestes, les jeux, etc.? Comment trouvera-t-il le tems de faire un peu d'oraison mentale? Comment pourra-t-il se rendre utile au salut de l'âme d'un de ses compagnons en danger? Comment vaincre

les respects humains ? Procéder ainsi, ce serait aider les Exercitans à mieux répondre en leur laissant le tems de la réflexion. Je donnerai pourtant un avis essentiel sur trois points : *Le premier*, faire la conférence sur des choses propres à ceux qui font les Exercices ; ce qui serait très facile au Père, si, sérieusement appliqué à leur être utile, il a examiné ce dont ils avaient besoin. *Le second*, ne jamais poser de question qui fasse allusion à quelque défaut particulier de ceux qui sont présens ; autrement ce serait une satire personnelle, très répréhensible ; ce ne serait plus un simple enseignement moral où l'on se borne à dire ce qui regarde la condition générale des auditeurs ; c'est ce qui le rend extrêmement utile, parce qu'il s'applique à ce qui arrive à plus d'un, dans chaque condition, et à ce que chacun se dirait en présence de Dieu ; il en résulte qu'au lieu d'appliquer la doctrine à son compagnon, on se l'applique à soi-même. *Le troisième*, poser les questions de manière à ce que celui qui est interrogé puisse facilement répondre et ne soit pas exposé à quelque confusion. Pour cela, il sera bon que le Père commence par quelqu'un dont il est certain que la réponse sera ce qu'elle doit être ; au contraire, si, parmi les Exercitans, il s'en trouvait un qui lui parût inhabile, qu'il ne l'interroge pas ou bien qu'il l'aide à répondre convenablement ; on comprend qu'une pratique de ce genre ne serait pas utile, sans certaines précautions et égards, qu'on ne doit pas négliger dans cette communauté et dans toutes les autres.

XXIX.

A la fin de la conférence, le Prêtre réglementaire prévient que l'on va réciter pour l'heureux progrès des

Exercices *les Litanies de la Vierge et un* De profundis *pour les âmes du Purgatoire.* On annonce ensuite la nouvelle méditation, de la manière indiquée au nº XXV.

XXX.

Quand la méditation du soir est terminée, le Père a coutume de faire, aux pieds du Crucifix, une courte récapitulation de ce qui a été dit dans les méditations de la journée, en disant, par exemple : Nous avons, ô Seigneur Jésus, considéré dans la première méditation de ce jour et nous nous sommes proposé, etc. Dans la seconde, etc. Quand cet exercice est fait brièvement et avec affection, il produit beaucoup de fruit. On récite ensuite le *Miserere,* les bras en croix, comme on l'a dit plus haut.

XXXI.

Après la dernière méditation qui est celle qui correspond à celle du matin, après la messe, en supposant terminée la lecture spirituelle et l'examen sur les actions habituelles, celui qui est chargé de donner les signaux, s'exprime ainsi : *La (1re, 2me, 3me ou autre) journée des Exercices spirituels est terminée. Avant que de sortir de l'Oratoire, que chacun baise la terre avec révérence; rendez-vous à l'église et, pour l'édification commune, visitez, tous ensemble et en bon ordre, le Très-Saint-Sacrement. Récitez ensuite le* Te Deum, *en actions de grâces d'avoir pu consacrer ce jour à Dieu et à votre âme. Visitez, dans le même ordre, l'autel de la Très-Sainte-Vierge, en lui disant l'*Ave Maris Stella *et le* Sub tuum præ-

sidium, *pour obtenir la persévérance. Visitez aussi l'autel de St. Ignace. Sortez modestement et en silence de l'église, après avoir pris l'eau bénite. Rendez-vous directement à votre demeure sans vous arrêter dans la rue pour converser ou pour voir des curiosités; entrez dans l'église la plus voisine de votre maison et demandez pour cette nuit la bénédiction du Seigneur. En entrant chez vous, dites à l'Ange gardien l'*Angele Dei *et un* Pater *au Saint dont vous portez le nom ou à un autre saint Patron, pour qu'ils vous aident à passer dévotement le tems où vous serez dans votre demeure. Notez sur une feuille les sentimens que vous avez eus et les résolutions que vous avez prises pendant les méditations de ce jour. Relisez les feuilles qui comprennent ces méditations et employez quelque tems à l'examen pour la confession générale. Récitez dévotement le Rosaire avec ceux de votre maison. S'il vous reste assez de tems, dites l'Office des morts. Soupez sobrement, avec modestie et le plus silencieusement qu'il vous sera possible. Avant de vous coucher, faites l'examen de conscience, et après, s'il se peut, prenez la discipline. En allant vous reposer, occupez votre esprit de quelque bonne pensée et proposez-vous de vous lever de bon matin. La nuit, si vous vous éveillez, dites quelques oraisons jaculatoires, par exemple :* In manus tuas, Domine, commendo Spiritum meum. *Soyez prompt à vous lever le lendemain matin et donnez au Seigneur votre première pensée. Récitez les prières vocales que vous avez coutume de dire en faisant au Seigneur les actes d'adoration que vous lui devez; ajoutez-y, si vous en avez le tems, les sept Psaumes pénitentiaux. Que chacun vienne exactement à N. N. heures,*

en sorte que personne ne se fasse attendre. Rapportez les feuilles qu'on vous a remises aujourd'hui. Venez avec modestie et en silence, et, avant que d'entrer ici, visitez, dans l'église, le Saint-Sacrement; baisez la terre en entrant, faites quelques actes d'humilité et attendez en silence, assis ou à genoux, en priant, l'ouverture de l'Exercice. Maintenant vous allez non loin de la porte, deux à deux, comme ce matin, baiser les playes du Sauveur. Que chacun, par amour pour Jésus et Marie, soit exact à suivre ces avis, pour que les Exercices marchent avec une ferveur qui les rende fructueux, et avec une décence qui édifie te prochain.

XXXII.

Cela dit, le Père se dispose à donner la bénédiction avec le Crucifix et fait tout ce qui est indiqué aux articles XXVI et XXVII.

XXXIII.

Telle est la pratique journalière; on y ajoute quelquefois, si le Père le juge à propos, la discipline prise avec une extrême décence, avec dévotion, plus ou moins forte, selon les circonstances. Au cours de la retraite, viennent d'autres pratiques, ou suggérées par le Directeur, ou naissant de la piété de chacun. On a vu plusieurs Exercitans écrire leurs défauts sur une feuille, pour qu'on en fît une lecture publique et qu'ils en reçussent une publique réprimande. Le Père, tantôt y consentait, tantôt s'y refusait. D'autres ont fait la méditation les bras en croix, ou la corde au

cou, une tête de mort à la main, pour exciter davantage en eux la componction et l'humilité. Tout cela sert à l'édification commune et à obtenir du Seigneur la grâce de verser dans notre esprit ses lumières, et de disposer notre volonté aux pieuses affections.

XXXIV.

Quand les jeunes gens demandent au Père des pénitences pour leurs péchés, il en prend occasion non seulement de blâmer, de détester un défaut particulier, mais d'en indiquer succinctement le remède, en y ajoutant le moyen de se livrer à la vertu opposée. Souvent même il impose spontanément des pénitences pour quelque péché dont personne ne s'accuse, mais dans lequel il est facile à chacun de tomber; comme, par exemple, pour les mensonges en général, pour les respects humains, aussi, en général, pour le peu de révérence dans l'église. Il a soin de ne frapper que sur les défauts propres à leur condition, et tels, qu'on ne puisse en faire aucune application maligne et qu'ils n'inspirent aucune mauvaise pensée. En conséquence, à moins que les circonstances ne l'y contraignent, il ne parle jamais de péché contre la pureté. En usant de ce moyen, le Directeur peut, dans le cours des Exercices, facilement corriger les défauts propres aux Exercitans, leur prescrire les antidotes pour s'en garantir, et leur indiquer les moyens de pratiquer les vertus opposées. On peut, en cette occasion, recommander aux jeunes gens la modestie, l'obéissance aux Supérieurs, la dévotion, la fréquentation des Sacremens, l'application à l'étude, la fuite du jeu, des mauvaises compagnies, etc.

XXXV.

Le dernier soir des Exercices (qu'ils soient de trois, de huit ou de dix jours) après les choses habituelles, celui qui est chargé des signaux, s'exprime ainsi : *Cette soirée étant la dernière des Exercices spirituels, outre les choses recommandées les autres soirs, on recommande à chacun de faire, demain matin, la sainte communion, et tous ensemble dans le même lieu. On prie chacun de se munir du cahier sur lequel il aura écrit ses sentimens et ses résolutions, afin de pouvoir, pendant la sainte Messe, les offrir au Seigneur. Il apportera aussi les livres et les feuilles des méditations qu'il a reçus ici.* Ensuite le Prêtre chargé de la distribution des feuilles, en distribue une qui a pour titre : PRATIQUE POUR LE DERNIER JOUR. Elle contient quelques moyens propres à conserver la ferveur. On sort comme d'habitude, emportant cette feuille qu'on lira chez soi.

XXXVI.

La matinée suivante, on enlève de l'Oratoire tout ce qui le rendait lugubre; on n'y garde que le Crucifix et l'on ouvre les fenêtres. On fait la méditation comme les autres fois, mais à la lumière du jour. Quand la méditation est terminée, le Directeur s'assied, et, après lui, tous les Exercitans; le Père lit les billets qui lui ont été apportés et, sans nommer personne, il parcourt à haute voix les sentimens et les résolutions prises, selon que le lui dicte sa prudence. Ensuite, on récite l'Office du Saint - Esprit, pour qu'il accorde la grâce de mettre à exécution les résolutions que l'on a prises; après cela, le Directeur lit la feuille

qui contient la PRATIQUE POUR LE DERNIER JOUR. On invite tous les Exercitans à offrir, pendant la sainte Messe, leurs résolutions au Seigneur. Ensuite le Directeur fait, dans un colloque dont il choisit, à son gré, le mode et les sentimens, une action de grâces au Seigneur. Il continue par une courte exhortation à son choix; il distribue à chacun une sentence de l'Écriture-Sainte sans la lui choisir; il les engage à méditer chaque jour quelque vérité chrétienne; il les presse de fréquenter les Sacremens, de réciter le Rosaire et l'Office de la Sainte-Vierge, et aussi d'avoir de la dévotion pour la Passion de Notre-Seigneur et pour les âmes du Purgatoire; il leur conseille de fréquenter quelques-unes des Congrégations qu'on nomme de la Pénitence. On chante ensuite d'un ton dévot, mais joyeux pourtant, le *Te Deum laudamus*. On baise, dans l'Oratoire, les playes du Crucifix, avec lequel le Père donne la bénédiction, en recommandant d'employer le reste de la journée en dévotions, et de visiter quelqu'église consacrée particulièrement à la Sainte-Vierge, de se montrer dans les Écoles, dans les Congrégations, dans les Sociétés, chez soi, tel que doit être un bon exercitant, et cela principalement en s'abstenant de toute parole messéante. Tous enfin, le Directeur à leur tête, vont à l'église visiter le Très-Saint-Sacrement, l'autel de la Sainte-Vierge et celui de St. Ignace; tous en sortent en silence et avec modestie, et l'on annonce que les Exercices sont terminés, non sans recommander aux Exercitans de les renouveler une autre année, si Dieu ne les a point appelés à Lui.

XXXVII.

Telles sont les choses ordinaires; il est vrai que, dans le cours des Exercices, les circonstances peuvent

en suggérer d'autres, également pieuses, selon que l'Esprit-Saint les inspire, tant au Directeur qu'aux Exercitans.

XXXVIII.

La Congrégation dont j'ai parlé jusqu'ici a un lieu destiné aux exercices spirituels, ce qui donne aux jeunes gens la facilité de les faire, non seulement dans les jours de carême, mais encore pendant le carnaval et dans tout autre tems. Ce qui se fait quand quelques-uns se destinent à la vie religieuse : alors avant d'entrer dans le noviciat, ils consacrent quelques jours aux vérités éternelles; cela arrive aussi quand d'autres sont élevés en dignités dans les Congrégations : alors ils le font pour mieux remplir leurs emplois; ou encore quand ils sont sur le point de prendre le bonnet de Docteur dans quelque faculté, enfin quand ils se préparent au sacerdoce, ou quand ils doivent entreprendre un long voyage, ou retourner chez eux.

XXXIX.

Ils sont toujours assistés et secondés par le Père de la Congrégation, qui ne s'éloigne jamais de l'Oratoire; ce qui fait qu'il est toujours prêt à entendre leurs confessions, même leurs confessions générales (qui sont un grand fruit des Exercices), aussitôt qu'ils y sont préparés. S'ils ne peuvent être entendus tous pendant le tems des Exercices, le Père leur donne la facilité de le faire encore après. Ils ont donc toujours quelqu'un qui les dirige selon leurs besoins, ou pour la prière, ou dans leurs doutes, ou pour toute autre chose. Le Père étant toujours présent, on est mora-

lement certain, que tout danger de désordre est écarté. Pour y obvier, il se rend le premier à l'oratoire avant les jeunes gens pour faire tout préparer avant leur arrivée et pour prévenir toute occasion de distraction et de dissipation; de même, il est le dernier à se retirer.

XL.

Il est à remarquer que plus est grand (en se renfermant dans de certaines limites) le nombre des Exercitans, plus grande aussi est la ferveur. La variété des pratiques, toutes si fructueuses, détruit entièrement le dégoût et chasse l'ennui; en tenant les jeunes gens toute la journée occupés, pour qu'ils fassent réellement, et non seulement en apparence, les Exercices spirituels; en parlant également à leur intelligence, pour la convaincre par les vérités éternelles, et à leur volonté pour la déterminer à agir, il est rare, et l'expérience l'a démontré, qu'il s'en trouve qui restent dans la tiédeur. On aide encore au succès des Exercices en donnant à chacun d'eux la feuille de la méditation; de la sorte, y portant les yeux sans cesse, il y fixe aussi sa pensée, ce qui écarte la distraction et chasse le sommeil. N'y trouverait-on pas d'autre avantage, n'en serait-ce pas un important que chacun soit amené à graver les vérités dans son cœur, rien que parce qu'il parcourt plusieurs fois la méditation, et quand le Père l'explique, et quand il la fait lui-même dans l'oratoire, puis quand il la relit chez lui.

XLI.

Les méditations dont on distribue la feuille à

chacun, sont celles de la Retraite Spirituelle (1); elles sont faciles, appropriées au besoin des jeunes gens; ni trop longues, ce qui les lasserait, ni trop courtes, ce qui diminuerait leur fruit; elles sont pleines de vérités chrétiennes entremêlées d'affections. Les préludes sont faits par le Père dans la forme qu'il juge le plus utile.

XLII.

Je remarquerai qu'en donnant à plusieurs à la fois les Exercices, on pourrait y employer plusieurs personnes. L'une s'occuperait de la méditation, l'autre de la lecture spirituelle, une troisième présiderait aux pénitences, la quatrième entendrait les confessions. J'ai voulu donner cet avis pour que personne ne se refuse à donner ce secours à son prochain par la crainte d'une trop grande fatigue. Cependant il dépend de la prudence de celui qui veut diriger les Exercices, de rester seul ou de se donner des adjoints, et, s'il se les donne, de les choisir de même sentiment, de même désir, et tendant, comme d'un seul cœur, à la même fin, qui est la gloire de Dieu.

XLIII.

Je dois encore avertir que quelle que soit l'utilité qui résulte d'avoir chacun la feuille de la méditation sous les yeux, ce qui entre dans le plan de S. Ignace, il ne faut pas abandonner les Exercices, parce que l'on n'aurait pas cette commodité. La voix peut y suppléer,

(1) Titre traduit du livre du P. Ettori. — *Note du P. W.*

surtout si celui qui fait l'office de Directeur, veut aider le méditant de la manière que j'ai dit pouvoir être employée et que j'ai indiquée au nº XIV.

XLIV.

On apporte quelquefois, pour les faire brûler, des livres peu modestes qu'on avait chez soi. Quand le nombre était suffisant, il a été, parfois, très utile à la dévotion, de les brûler dans quelque préau voisin du lieu des Exercices, au chant des hymnes et des psaumes. Il en est de même des jeux de dés et de cartes.

XLV.

Il a quelquefois été distribué un livret contenant les choses à faire pendant le tems des Exercices. Cette distribution a été extrêmement utile, parce que les Exercitans instruits par ce livre de ce qu'ils doivent pratiquer, se le rappellent avec plus de facilité.

XLVI.

Cette méthode serait encore utile dans son application à d'autres Communautés séculières (ne fussent-elles pas composées exclusivement de jeunes gens) qui se réuniraient dans le même endroit (soit dans une église, soit dans un oratoire, soit dans une salle ou à la ville, ou à la campagne). Il suffirait de varier les réflexions et de les approprier à l'état des Exercitans, par exemple à l'état des Prêtres, si ce sont des Prêtres; aux nobles, si ce sont des nobles; aux marchands, si ce sont des marchands; aux per-

sonnes ordinaires, si les Exercitans sont des personnes ordinaires. La perfection de ce magistère des retraites consiste en ce que le Directeur sache donner des exercices qui conviennent à ceux qui sont entrés en retraite; on ne trouve pas chez tous les Directeurs de retraite pareille perfection; elle est très commune chez les Pères de la Compagnie de Jésus, parce que les Exercices spirituels de St. Ignace sont propres à leur vocation.

XLVII.

Je crois que les méditations et les autres choses renfermées dans ce livre : Retraite Spirituelle, suffiraient pour faire faire les Exercices à une Communauté simple et sans lettres, sans avoir recours à d'autres ouvrages. Le Directeur lirait d'un ton affectueux et lentement les méditations, et il s'arrêterait aux endroits où il croirait le devoir faire en ajoutant par ci, par là, quelques particularités à la portée des Méditans. Il pourrait encore, en ce cas, user de quelqu'autre méditation prise dans nos lectures spirituelles, et même des feuilles qui contiennent les Considérations. Je me borne à ces indications; elles suffiront aux hommes de jugement pratique; je voudrais en vain les développer pour ceux qui n'auraient pas ce sens pratique.

Cum Superiorum permissu.

Imprimatur : Tornaci 25ª Julii 1906,
V. CANTINEAU,
CAN. CENS. LIB.